	Date	Assemblée	Type	Sujet	Ministre
1	21-04-15	Parlement Wallon	QO	Le plan handicap de grande dépendance et le plan autisme	M. Prévot
2	28-04-15	Fédération Wallonie-Bruxelles	QO	Approche de l'autisme dans les cursus de l'enseignement supérieur	JC. Marcourt
3	30-04-15	Fédération Wallonie-Bruxelles	QO	Formation au dépistage précoce de l'autisme et au test MCHAT	J. Milquet
4	12-05-15	Fédération Wallonie-Bruxelles	QO	Plan autisme	J. Milquet
5	12-05-15	Fédération Wallonie-Bruxelles	QO	Elèves autistes qui atteignent l'âge de 21 ans	J. Milquet
6	02-07-15	Parlement Wallon	QE	Les études épidémiologiques dans le cadre du plan autisme	M. Prévot
7	05-10-15	Fédération Wallonie-Bruxelles	QE	Budget autisme pour la rentrée scolaire	J. Milquet
8	27-10-15	Parlement Wallon	QO	Le plan autisme	M. Prévot
9	25-01-16	Fédération Wallonie-Bruxelles	QE	Dépistage précoce de l'autisme	J. Milquet
10	26-01-16	Parlement Wallon	QO	Les avancée dans le cadre du plan autisme	M. Prévot
11	08-03-16	Parlement Wallon	QE	Les suites du Plan autisme	M. Prévot
12	09-03-16	Fédération Wallonie-Bruxelles	QA	Circulaire Mesures de contention et d'isolement dans l'enseignement	J. Milquet
13	12-04-16	Parlement Wallon	QO	Les mesures de contention pour les jeunes autistes	M. Prévot
14	12-04-16	Parlement Wallon	QO	L'emploi des personnes autistes dans les établissements en économie socialeEMPLOI DES PERSONNES AUTISTES DANS	E. Tillieux
15	19-04-16	Fédération Wallonie-Bruxelles	QO	Offre scolaire pour les enfants autistes	M.C Schyns
16	19-04-16	Fédération Wallonie-Bruxelles	QO	Soirée autisme sur la RTBF	JC. Marcourt

elle ne semblait pas convaincue par la première mouture.

Un projet a-t-il été finalisé en la matière? J'ai cité des prix exorbitants pour certains voyages et l'offre pour le moins ségrégationniste d'une école en matière de choix. La direction générale de l'enseignement obligatoire est-elle au courant de cela? Qu'en pensez-vous? Êtes-vous favorable à la mise en place d'un plafond de prix des voyages scolaires? Si oui, lequel? Quelles sont les pistes avancées par le Groupe de Travail du Pacte?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Ce Groupe de Travail du Pacte travaille sur la mise en œuvre de la gratuité réelle et complète pour les activités scolaires, périscolaires, culturelles et sur la question des frais liés aux voyages scolaires.

Actuellement, les groupes de travail ont remis des avis, le groupe central le fera, fin avril, début mai et ensuite, nous devrons procéder à des arbitrages pour le 21 juillet.

Je vous donne ici un avis très personnel. En tant que parlementaire, j'ai également été interpellée sur la question des plafonds financiers des voyages scolaires. J'y ai donc déjà réfléchi. Selon moi, le plafonnement des frais liés aux voyages scolaires pourrait constituer une mesure transitoire pour atteindre la gratuité complète.

Le Groupe de Travail du Pacte étudie également le phasage de cette réforme, car il ne sera pas possible de faire appliquer toutes les mesures en même temps. Il étudie une stratégie structurelle accompagnée d'un échéancier.

Pour ma part, je le répète, je suis favorable à un plafonnement du coût des voyages scolaires.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, de m'avoir donné votre sentiment sur cette problématique. Cela permet de voir vers quoi il est possible de s'orienter.

Je me permettrai de vous recontacter après la rentrée parlementaire, après l'arbitrage du 21 juillet. Nous aurons peut-être, à ce moment, d'autres questions à vous poser, car nous souhaitons tous qu'il n'y ait plus de discrimination entre les élèves lorsqu'il s'agit de voyages scolaires ou pédagogiques.

(Mme Gahouchi reprend la présidence de la commission.)

8.10 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Élèves ''dys'', HP, TDA/H et autistes et Pacte d'excellence»

8.11 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Offre scolaire pour les enfants autistes»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions (*Assentiment*)

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Récemment, l'Union des fédérations des associations de parents de l'enseignement catholique a consacré deux études à la constellation des Dys, HP, TDA/H et autistes qui fréquentent l'enseignement ordinaire. Les enseignants y témoignent des difficultés qu'ils rencontrent pour adopter une pédagogie différenciée et adaptée aux besoins spécifiques des élèves. La plupart des enseignants disent devoir apprendre la dyscalculie ou la dyspraxie, par exemple, à travers leurs élèves. Ils se sentent aussi perdus au milieu des informations qui circulent, parfois de manière contradictoire.

Les aménagements raisonnables manqueraient de publicité et resteraient trop méconnus dans toutes les strates de la société. Des manquements et des dérives sont identifiés, et les écoles faisant preuve de volontarisme ont besoin de davantage de moyens.

L'isolement dont témoignent les parents est accablant. Certains d'entre eux, lorsqu'ils en ont les ressources, entament de véritables parcours du combattant pour instaurer un accompagnement de qualité et permettre l'inclusion de leurs enfants dans un parcours scolaire partagé entre école, thérapeutes, spécialistes, etc. Les coûts sont nombreux et énormes pour les familles. Une partie d'entre eux sont remboursés, mais aucune prise en charge ne tient compte du caractère permanent des troubles de l'apprentissage.

Toutefois, les familles moins favorisées financièrement doivent souvent se résigner à l'orientation de leur enfant dans l'enseignement spécialisé, ne pouvant pallier elles-mêmes ses besoins spécifiques. Cette relégation forcée n'est absolument pas acceptable, car non seulement elle ne tient pas compte des capacités de l'enfant, mais elle l'accable dans ses difficultés.

Enfin, le recours aux outils – correcteurs orthographiques, calculatrices, ordinateurs, etc. – semble toujours poser problème dans de nombreux établissements, alors qu'ils sont de puissants vecteurs d'intégration des élèves. Nous devons établir un cadre clair pour le droit des enfants à utiliser les outils qui leur permettent de réussir à apprendre malgré leurs troubles.

Je souhaite vous interroger sur la place et l'importance données aux besoins spécifiques des enfants dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Qu'en est-il de la valorisation de l'orthopédagogie? L'allongement de la formation

initiale permettra-t-il de l'y inclure?

Comment améliorer la communication des informations sur les troubles de l'apprentissage et les aménagements raisonnables?

Le Pacte pour un enseignement d'excellence, sera-t-il «*dysfriendly*»?

Comment donner un cadre clair à l'utilisation d'outils permettant d'accéder aux apprentissages?

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Mon intervention se focalisera davantage sur les enfants autistes, à la suite d'un reportage de la RTBF, diffusé le 6 mars dernier, portant sur la scolarité de ces enfants.

Deux problèmes reviennent fréquemment: les enseignants, même s'ils sont souvent de très bonne volonté, ne sont pas suffisamment formés à l'autisme et les places en institution manquent cruellement.

Combien de places les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles mettent-elles à disposition des enfants autistes, dans l'enseignement ordinaire? On cite le nombre de 1 000 places pour 11 000 jeunes autistes entre 3 et 24 ans. Confirmez-vous ce chiffre? J'aimerais obtenir un état des lieux, y compris pour l'enseignement spécialisé.

L'obligation scolaire s'applique-t-elle également à ces enfants, alors que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas en mesure de leur offrir une solution pour une scolarité adaptée?

Quelle sera la place de la scolarité de ces enfants autistes dans votre futur plan «Autisme», que nous attendons avec impatience? Pouvez-vous nous préciser le contenu de ce plan et le budget qui y sera consacré? Pouvez-vous nous fournir un calendrier à cet égard?

Qu'en est-il de l'aspect lié à la formation des enseignants mentionné dans la circulaire relative aux mesures de contention et d'isolement dans l'enseignement? Quel sera son contenu? Quel est le calendrier? À qui cette formation est-elle destinée?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Concernant le *Pass inclusion* et les aménagements raisonnables, il est clair qu'il s'agit de démarches peu évidentes à entreprendre pour les parents. En effet, ceux-ci doivent parfois les répéter d'année en année, en fonction des instituteurs présents dans l'école. À cet égard, une formalisation plus rigoureuse du *Pass inclusion* et une meilleure communication des informations à l'attention des écoles pourraient s'avérer intéressantes.

Ce *Pass inclusion* a été élaboré en collaboration avec la Fondation Dyslexie. Il soutient vraiment la mise en place d'une pédagogie différenciée pour les élèves à besoins spécifiques, qui permet de reconnaître leurs difficultés.

Bien que l'enseignement supérieur n'entre pas dans mon domaine de compétences, il est certain qu'à partir du moment où l'on décide, tous ensemble, de renforcer la formation initiale, l'enseignement des éléments de psychopédagogie et l'attention particulière portée aux troubles de l'apprentissage doivent faire partie de cette formation initiale.

Mme Milquet a déjà répondu à de nombreuses questions au sujet des aménagements raisonnables. Je prends donc la liberté de vous distribuer, en séance, un document reprenant les questions du *Pass inclusion*, de la formation TravColl et de l'outillage des enseignants. Celui-ci fera office de synthèse.

Par ailleurs, les réflexions menées au sein du Pacte d'excellence visent à rendre l'enseignement plus ouvert, plus inclusif. Un groupe de travail précisera les notions de «besoins spécifiques» et les réponses à y apporter. Celui-ci permettra de renforcer la communication sur le sujet et de cadrer les aménagements raisonnables, tant il est vrai qu'à l'heure actuelle, c'est encore le parcours du combattant.

Le Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé vient de valider son dernier avis relatif à l'école inclusive. Je vous le remets également en séance. Il a aussi été transmis au groupe de travail du Pacte d'excellence. En effet, rendre l'enseignement davantage «*dysfriendly*», comme vous le disiez, me paraît indispensable.

Quant aux questions spécifiques de Mme Defrang-Firket concernant la scolarité des autistes, Mme Milquet avait, en son temps, répondu à M. Tzanetatos à ce sujet. Je vous remets donc un extrait de sa réponse en séance. Il a été démontré que le chiffre de 11 000 autistes était très largement supérieur à la réalité scientifique. Je tiens surtout à préciser que de nombreux élèves présentant des éléments des troubles du spectre de l'autisme poursuivent leurs études avec succès dans l'enseignement ordinaire, avec ou sans l'aide de l'enseignement spécialisé, avec ou sans aménagements raisonnables. Cela dépend de la situation de chacun, des capacités scolaires et sociales de chaque individu.

Il est plus important de s'attacher à trouver la bonne place pour chacun des élèves que de s'attarder sur les statistiques. En effet, à mon sens, la base scientifique n'est pas sûre pour le moment.

Avec ses collègues des Régions wallonne et bruxelloise, Mme Milquet a rédigé une communication précise au sujet de l'avancement du plan «Autisme». Des actions sont communes aux trois cabinets et d'autres sont propres à chacune des compétences. Tous les aspects de l'autisme seront ainsi couverts par ce plan, qui a été élaboré en concertation avec les acteurs de terrain.

En ce qui concerne l'enseignement en particulier, le plan aborde le nombre de places et sa

VERSION PROVISOIRE

gestion, la formation du personnel, la transition entre les différents niveaux et au sortir de l'enseignement. Il était prévu que nous puissions dévoiler ce plan cette semaine. J'ai programmé une rencontre, notamment avec l'ancienne cheffe de cabinet de M. Prévot, qui est la nouvelle ministre, pour revoir ce dossier.

Je serai en mesure d'ici quinze jours de préciser exactement le contenu du plan et je ne vous en voudrai donc pas si vous m'interrogez à nouveau dans deux semaines. J'hérite de ce dossier alors qu'il est en cours, mais c'est avec plaisir que je viendrai vous en parler après en avoir discuté avec ma collègue, Alda Greoli.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses tout à fait claires et pour les documents que vous m'avez transmis. Je me réjouis que le Pacte pour un enseignement d'excellence soit *dys-friendly*, comme vous l'annoncez. Je reviendrai avec des questions plus précises ultérieurement.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Chaque cas d'enfant autiste est différent. Comme vous le dites, plutôt que de s'attacher aux statistiques, il importe avant tout de trouver pour chacun une bonne place. Or le problème est précisément qu'il n'y a pas de bonne place pour chacun des enfants concernés. De plus en plus souvent, je suis contactée par des parents complètement perdus qui n'ont plus de solution et ne savent plus quoi faire pour sortir d'une situation humainement dramatique. Il arrive en effet souvent qu'une école accepte un enfant autiste un moment puis, les enseignants étant dépassés faute d'être formés, ne l'accepte plus. Comment expliquer à un enfant déjà fragile qu'il ne peut plus aller à l'école? Il est temps de proposer des solutions concrètes à ces parents qui sont lassés des effets d'annonce.

Je comprends bien que vous deviez vous familiariser avec ce sujet. Une concertation avec la Région me paraît à moi aussi indispensable. Nous en reparlerons donc dans une quinzaine de jours.

8.12 Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Plan de promotion d'une alimentation saine dans les écoles»

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – J'ai interrogé Mme Milquet en novembre dernier à propos de l'état d'avancement de son plan de prévention en matière de santé à l'école, en particulier sur ce qu'elle comptait mettre en œuvre pour promouvoir une alimentation saine à l'école. Elle m'a alors annoncé que ce plan était prévu, au moins en matière d'alimentation, pour la fin de l'année passée ou au début de cette année pour la petite enfance et les écoles.

Elle signalait par ailleurs que des concertations étaient en cours avec les ministres concernés des différents niveaux de pouvoir.

Je l'avais en outre interrogée à plusieurs reprises sur l'extension et le développement des bonnes pratiques en ce qui concerne la qualité des repas servis dans les cantines scolaires, notamment sur l'évolution de l'utilisation des divers outils censés accompagner les écoles dans leurs démarches. Des bonnes pratiques et offres intéressantes se développent en effet de plus en plus sur le marché et elles peuvent permettre de proposer au plus grand nombre une alimentation saine à un coût accessible, y compris dans les écoles.

Des actions de sensibilisation, offres de formation et appels à projets ponctuels sont par ailleurs parfois relayés par votre administration auprès des écoles à ce sujet. Cependant, ces actions ne se répètent pas forcément et toutes les écoles ne peuvent pas toujours s'y inscrire en raison de limitations dans la possibilité de participation. Une série d'acteurs et initiatives riches sont ainsi disponibles et il serait pertinent de les rassembler et d'inscrire ces démarches dans la continuité plutôt que de se contenter d'actions ponctuelles et disparates.

À propos des cantines, mon groupe se réjouit d'ailleurs que votre collègue à la Région bruxelloise, Mme Frémault, montre sa volonté de soutenir une stratégie d'alimentation locale et durable, si l'on en croit le contenu de la stratégie «*Good Food*» qu'elle soutient. Nous espérons en effet que ces intentions seront suivies de mises en œuvre concrètes. Dans ce cadre, elle affirme en l'espèce l'importance de donner la priorité aux écoles, évoquant entre autres la gestion des cantines, la nécessité d'élaborer des projets pédagogiques et de sensibilisation, de développer les potagers à l'école, etc. Elle reconnaît ainsi l'importance de travailler avec les jeunes sur ces questions, tant pour préserver leur santé que pour former les adultes de demain et trouver les moyens adaptés pour qu'ils aient envie de bien manger, de susciter une prise de conscience et des changements concrets dans les habitudes.

Favoriser les produits locaux et développer l'agriculture durable permet par ailleurs de créer des emplois dans ce secteur sur nos territoires. L'amélioration de la qualité de l'offre dans les cantines scolaires constitue donc un levier majeur, non seulement pour promouvoir la santé, mais également pour dynamiser la participation citoyenne, stimuler notre économie et améliorer la situation de nos producteurs locaux.

Madame la Ministre, où en est l'élaboration de ce plan de prévention en matière de santé à l'école, en particulier en ce qui concerne la promotion d'une alimentation saine à l'école? Quels sont les résultats des concertations qui ont eu lieu avec les Régions et le pouvoir fédéral sur la petite enfance et les écoles à cet égard?

VERSION PROVISOIRE

Mme Kapompole (PS). - Monsieur le Ministre, toujours pour continuer dans cette démarche dont je vous ai parlé avec l'ASBL EVA, Ensemble pour une vie autonome, toute une série de recommandations de cette ASBL visent une plus grande autonomie, même pour des personnes en situation de handicap, mais de grandes dépendances, ici en Wallonie.

Un des éléments mis en évidence, c'est l'obtention de fonds européens pour justement viser le fait de pouvoir déployer sa vie en dehors des institutions.

Dans ce contexte, le vade-mecum qui a été rédigé souligne que : « La condition thématique la plus en rapport avec la désinstitutionnalisation est liée à l'objectif thématique « promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté » ».

Parmi les conditions imposées par l'Europe pour pouvoir utiliser des ressources allouées à cet objectif, on retrouve la mise en place d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté, comprenant notamment « des mesures d'accompagnement de la transition d'une prise en charge en institution à une prise en charge de proximité ».

Avez-vous pu introduire, via l'administration wallonne, un dossier à l'Europe pour obtenir les fonds nécessaires à une plus grande aide de proximité, particulièrement en matière de handicap, puisqu'apparemment, c'est possible ?

Quelles synergies peuvent-elles êtres dévelopées à partir du moment où l'on met ce travail en lien avec le Plan de lutte contre la pauvreté ? Quels projets visant la désinstitutionnalisation des personnes avec un handicap pouvez-vous présenter à court et à long terme ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, j'ajouterais, pour ma part, qu'au sein de l'AViQ, dans la branche handicap, il y a un référent pour le Plan wallon de lutte contre la pauvreté qui veille à ce que les spécificités liées aux situations de handicap soient intégrées dans les actions développées dans le cadre du plan.

Un site Internet dans lequel chaque action du plan sera détaillée sera bientôt disponible. Mon collaborateur a jugé utile de le copier collé alors qu'il fait deux lignes, probablement pour que j'en donne lecture, ce que j'éviterai de faire. Le cas échéant, je vous laisserai la note.

L'axe 5 du Plan wallon de lutte contre la pauvreté concerne la santé, mais celui-ci ne comporte pas de mesure spécifique en vue de favoriser l'autonomie de la personne handicapée. Par cet axe 5, le Gouvernement wallon entend améliorer l'accès de tous aux structures de soins et, ainsi, favoriser un meilleur état de santé de tous les publics précaires, ce qui évite de trouver cela scandaleux.

Il est ainsi notamment prévu :

- d'augmenter l'accessibilité des services de proximité en soutenant l'installation de médecins généralistes dans les zones en pénurie, de maisons médicales en se fixant comme priorité la couverture des zones économiquement défavorisées ;
- d'augmenter l'accessibilité des publics précaires aux dispositifs de médecine préventive en développant des stratégies d'approche de ces publics cibles et en amplifiant les programmes de dépistages gratuits et de qualité ;
- d'améliorer l'accessibilité des services du secteur de la santé mentale pour les publics précarisés ;
- de favoriser la transparence et le contrôle des tarifs dans les structures de soins, d'accueil et d'hébergement.

Si l'accent est mis sur une meilleure prise en charge de proximité pour les publics précaires, ces mesures ne portent pas sur la désinstitutionnalisation du handicap en Wallonie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Ce que j'avais aussi comme question spécifique, c'était par rapport à l'Europe et aux fonds européens que l'on pourrait obtenir. J'entends bien que pour obtenir ces fonds, cela ne passerait pas uniquement par l'administration wallonne et que ce serait sans doute même au niveau fédéral que les choses devraient se passer.

C'est en fait cette articulation-là que je ne saisis pas bien dans la réponse apportée par M. le Ministre. Je reviendrai sans doute avec une question plus précise encore.

(Mme Kapompole, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'EMPLOI DES PERSONNES AUTISTES DANS LES ÉTABLISSEMENTS EN ÉCONOMIE SOCIALE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'emploi des personnes

autistes dans les établissements en économie sociale ».

La parole est à Mme Defrang-Firket pour poser sa question.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, en commission – et en réponse à une question que je lui adressais sur l'approche de l'autisme dans le cursus de l'enseignement supérieur – votre homologue en charge de cette matière me répondait que de plus en plus d'établissements en économie sociale étaient attentifs à donner de l'emploi aux personnes atteintes d'autisme.

J'aurais voulu savoir combien d'établissements ont accompli ce pas, combien de personnes autistes ont pu ainsi trouver du travail. Quel pourcentage représentent-elles par rapport à la population autiste en âge de travailler ? Quelles tâches effectuent-elles ? Ces établissements sont-ils spécifiquement sensibilisés à l'autisme ou aussi à d'autres handicaps que celui-ci ? Encouragez-vous de manière particulière la mise à l'emploi des personnes autistes ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, la première partie de vos questions sont de nature statistique et appelleront une réponse écrite, le cas échéant, mais j'imagine qu'elle a été maintenue par les deux dernières.

Plus sérieusement, puisque le sujet est effectivement sérieux, l'autisme affecte les compétences de la personne dans la communication et les relations sociales, nous le savons.

Il s'exprime par un fonctionnement cérébral différent qui peut aussi avantager l'individu dans certains domaines, nous pensons à la mémoire visuelle, l'attention au détail, l'aptitude à exécuter des tâches répétitives et précises.

Pour rappel l'autisme a été reconnu comme un handicap spécifique en 2004 par la Fédération Wallonie-Bruxelles. En d'autres termes, auparavant, les autistes étaient considérés comme des personnes présentant une déficience mentale.

Le dispositif « entreprise d'insertion », instauré par le décret du 19 décembre 2012 relatif à l'agrément et à l'octroi des subventions aux entreprises d'insertion, reconnaît comme travailleurs défavorisés les personnes, je cite : « qui sont en possession d'une décision d'octroi de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées, d'une aide à la formation ou à l'emploi, prise en vertu des dispositions du Code wallon de l'action sociale et de la santé ou d'une décision similaire prise en matière d'aide à la formation ou à l'emploi des personnes handicapées par le *Dienststelle der Deutschsprachigen Gemeinschaft für Personen mit einer Behinderung* » – je n'ai jamais prononcé d'allemand de ma vie, je le donnerai tel quel pour le compte-rendu – « qui a donc été créé par le décret de la Communauté germanophone du 19 juin 1990, portant création d'un Office de la Communauté germanophone pour les personnes handicapées ».

Cette reconnaissance en tant que travailleur défavorisé peut donner lieu au versement de subventions aux entreprises qui favorisent l'insertion durable et de qualité de ce type de travailleurs, c'est ce que l'on appelle, dans le jargon, le numéro AWIPH, qui maintenant, devra s'appeler le numéro AViQ.

Cette aide s'inscrit dans le cadre du règlement 800/2008 de la Commission européenne du 6 août 2008 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité. Ce règlement régule notamment les aides en faveur des travailleurs défavorisés ou handicapés.

La Direction de l'économie sociale, la DGO6 du SPW, ne dispose d'aucune information relative au type de handicap des personnes engagées dans les entreprises d'économie sociale, raison pour laquelle je suis en peine de vous donner des statistiques.

Cependant, ceci ne signifie aucunement que les entreprises d'économie sociale, dont les entreprises d'insertion ne comptent pas de travailleurs autistes parmi leur personnel – il suffit d'aller faire des visites de terrain pour que souvent, la démonstration puisse en être faite. Des autistes peuvent être engagés, par exemple, dans les entreprises d'insertion, notamment celles ayant une activité dans le secteur du conditionnement, du bois, de l'archivage électronique, des assemblages mécaniques, de l'entretien des parcs et jardins, du tri de produits et j'en passe.

Enfin, les entreprises de travail adaptées – ce que l'on appelait avant les fameux ateliers protégés – offrent une mise à l'emploi appropriée aux personnes présentant également ce handicap. Ces ETA font l'objet de reconnaissances en tant qu'entreprise d'économie sociale. Ces reconnaissances donnent droit, en fonction du type de structures, ASBL ou société à finalité sociale, à la possibilité d'engager de la personne SINE ou de mise à disposition d'article 60 § 7 de la part des CPAS.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. Vous avez rappelé que l'autisme était reconnu comme handicap depuis pas tellement longtemps, finalement, depuis 2004. Rappelez-vous que la Flandre l'avait fait déjà depuis bien plus longtemps, mais c'est une parenthèse.

Mettre ces personnes au travail et profiter de leurs atouts – parce qu'ils ont en général des qualités

extrêmement développées – au milieu de l'entreprise est tout à fait intéressant. Cela leur permet aussi de leur assurer une meilleure intégration dans la société. C'est une source d'épanouissement pour eux. C'est dommage que l'on n'ait pas des chiffres en fonction du type de handicap, parce que cela ne donne pas une image de la réalité de terrain. On ne sait pas quels types de personnes handicapées ne sont pas suffisamment représentés dans le monde du travail. Sur cette base, c'est difficile de prendre des mesures pour telle ou telle catégorie qui en aurait peut-être bien besoin pour s'épanouir comme les autres citoyens.

Je ne sais pas si c'est de votre ressort de pouvoir essayer d'obtenir des chiffres plus en ce sens pour orienter votre politique, mais ce serait intéressant.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. - Les questions orales ou interpellations de :

- M. Dodrimont, sur « la pénurie de bâtiments semi-industriels en Province de Liège » ;
- Mme Simonet, sur « la pénurie de terrains et de bâtiments industriels en Province de Liège » ;
- M. Henry, sur « la réouverture de deux lignes ferroviaires en région liégeoise » ;
- M. Dodrimont, sur « les limitations de vitesse en agglomération le long des voiries régionales » ;
- M. Dodrimont, sur « la « Design Station Wallonia » » ;
- M. Knaepen, sur « l'Agence wallonne pour la sécurité routière » ;
- M. Mouyard, sur « me nombre de piétons tués sur les routes » ;
- M. Dodrimont, sur « l'illégalité de certains panneaux routiers à Soumagne » ;
- M. Fourny, sur « les camions automatisés » ;
- M. Puget, sur « le retour de la gale dans nos contrées » ;
- M. Evrard, sur « les aides à l'investissement pour les entreprises d'économie sociale » ;
- M. Warnier, sur « la privatisation des maisons de repos et de soins (MRS) » ;
- Mme Bonni, sur « la réforme du financement des maisons de repos en Flandre » ;
- Mme Bonni, sur « l'inspection des maisons de repos et des maisons de repos et de soins » ;
- Mme Bonni, sur « le financement des services d'aide et de soins aux personnes prostituées » ;
- Mme Ryckmans, sur « la situation de la Maison Plurielle à Charleroi » ;
- M. Warnier, sur « les entreprises de travail adapté et le dumping social » à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 20 heures 22 minutes.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, le principal objectif du cadastre est de disposer d'un instrument de travail répondant à cinq fonctionnalités essentielles :

- servir d'outil de gestion courante ;
- être un vecteur de l'information électronique ;
- permettre la consultation de ses données ;
- être un instrument de simplification administrative ;
- permettre de lutter contre la fraude aux prestations familiales.

Il s'agit d'un outil essentiel pour la centralisation et l'échange des données qui devront faire l'objet d'un accord de coopération entre les quatre entités compétentes.

Rien d'étonnant dès lors au fait que ce thème soit l'un des premiers abordés dans le cadre des travaux du comité ad hoc au transfert des allocations familiales, composé des représentants des cabinets des ministres compétents et ministres-présidents des entités fédérées, de l'État fédéral ainsi que de Famifed.

Vu la technicité du sujet, un groupe de travail a été constitué, qui se compose d'experts délégués par les ministres compétents des entités fédérées, de l'État fédéral et de l'administration. Les membres de ce groupe de travail se sont réunis à plusieurs reprises entre décembre 2015 et mars 2016, pour travailler sur les différentes options identifiées par Famifed, leurs coûts et conséquences et les matières d'interactions entre entités.

Les réflexions sont maintenant en cours dans chacune des entités, qui devront se prononcer dans les prochaines semaines. Mon objectif est d'aborder ensuite rapidement l'étape suivante, qui consiste à déterminer les modalités pratiques de la nouvelle structure de communication, en concertation avec les opérateurs.

Je serai attentif à garantir, au travers des choix opérés, la sécurité de l'information, la qualité de la gestion courante, la libre circulation des personnes et la simplification administrative.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. Comme je l'ai dit, le 31 décembre 2019, c'est loin, mais c'est à la fois très proche. Je connais votre volonté d'aboutir avant la fin de la législature.

Je vous remercie d'abord pour votre réponse. Je reviendrai vers vous concernant ce cadastre au niveau des différentes régions.

Vous rappelez que, vu la technicité du sujet, un groupe de travail avait été constitué ; apparemment, un groupe de travail qui s'est réuni pour la dernière fois au mois de mars. C'est de là que chacun retourne chez soi pour analyser les conclusions du groupe de travail.

Je redis simplement que les politiques de la famille sont vraiment très importantes. Nous suivrons le dossier de très près.

QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES MESURES DE CONTENTION POUR LES JEUNES AUTISTES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les mesures de contention pour les jeunes autistes ».

La parole est à Mme Defrang-Firket pour poser sa question.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, la ministre de l'Enseignement a récemment publié une circulaire définissant les mesures de contention et d'immobilisation que les professeurs peuvent appliquer à leurs élèves. Cette circulaire définit les cas où des mesures d'isolement, de contention physique, mécanique et chimique en milieu scolaire sont applicables.

Même s'il semble que les contours de cette circulaire étaient discutés depuis de nombreuses semaines et à l'aide de spécialistes, la présentation de son contenu, quelques jours après que des problèmes aient été constatés dans deux écoles, n'a pas rassuré les parents.

La contention chimique, par exemple, suscite quelques inquiétudes dans la mesure où les enseignants ne sont pas des médecins. Nulle part dans le texte ne transparaît l'idée d'associer les parents à cette démarche. Or, en situation d'urgence, face à des enfants en crise, on peut se demander si les enseignants seront à même d'administrer le bon médicament et le bon dosage à l'enfant concerné.

La circulaire mentionne également la possibilité de confiner un enfant turbulent ou violent dans un local fermé à clé, ou d'utiliser des sangles, de même qu'une camisole de force.

En tant que ministre de la Santé, que pensez-vous de ces mesures et de leur application à l'égard d'enfants autistes ? Est-ce le rôle des enseignants de mettre en œuvre de telles pratiques ? N'y a-t-il pas d'autres moyens, d'autres mesures à prendre que de légaliser le recours à la force ou à la violence ?

Plus généralement, je souhaite profiter de cette question pour vous interroger sur l'état d'avancement de votre plan Autisme. Vous l'aviez annoncé au printemps 2016. On revient souvent sur la question. Votre plan devrait être imminent, puisqu'il est annoncé pour l'été.

Peut-on avoir quelques informations quant à son avancée et une confirmation de la date à laquelle il nous sera présenté ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, bien que les avis du Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé ne relèvent pas de mes compétences, je vous remercie d'avoir attiré mon attention sur la problématique de la contention.

Il est vrai que certains handicaps ou troubles mentaux peuvent être la cause indirecte d'accès de violence qu'il est parfois impossible d'empêcher. Cette question n'est pas spécifique au cadre scolaire ni à la problématique de l'autisme.

Ces manifestations de malaise profond sont très généralement engendrées, chez ces enfants, par un sentiment d'insécurité qu'ils ne peuvent exprimer autrement. Dans ces cas extrêmes, dans l'intérêt de l'enfant et des personnes qui l'entourent, il s'agit d'intervenir, ponctuellement, par des mesures de contention.

Je confirme que ces mesures de contention ou d'isolement doivent être prises dans les seuls moments de mise en danger avérée et doivent donc rester des mesures tout à fait exceptionnelles – j'insiste.

Ces mesures doivent être d'une durée aussi courte que possible et faire l'objet d'une réglementation précise.

Je voudrais attirer l'attention sur trois points :

- il est important d'aborder différemment et de manière nuancée la question de la contention selon que l'on a affaire à un enfant ou à un adolescent. Les règles concernant les enfants doivent être particulièrement restrictives ;
- concernant la contention chimique, j'estime que la décision de l'appliquer ne peut être laissée qu'à un médecin. Cela relève d'ailleurs des missions spécifiques dans le cadre de l'Arrêté royal n° 78 sur les professions de soins de santé ;
- enfin, il est essentiel de repérer les conditions qui provoquent l'angoisse chez ces enfants et donc ces accès de violence, et de veiller à intervenir avant la crise elle-même. Ceci rejoint l'importance de la formation continue à proposer aux professionnels et de la nécessité de réfléchir à l'adéquation des programmes d'activités à chacun de ces enfants présentant des difficultés.

En ce qui concerne l'implémentation du plan Autisme, il se précise et les premières étapes seront présentées très prochainement, pour ne pas dire la semaine prochaine.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

La nécessité de la formation des enseignants est essentielle, évidemment. Le problème c'est que l'on dit que la mesure ne peut être utilisée que dans une situation d'urgence, mais lorsque l'enseignant est face à cet enfant turbulent c'est difficile de dire s'il est en situation d'urgence ou pas. Il doit réagir dans l'instantané, d'où la nécessité de la formation pour justement prendre les bonnes mesures au bon moment.

Il y a aussi, je crois, quelque chose d'autre qui est important, c'est la manière de communiquer quand on annonce ce genre de mesure parce que les parents d'enfants handicapés attendent du concret depuis très longtemps et, là, on a du concret, mais pour quoi ? Pour utiliser des camisoles de force, les sangles et les enfermer dans un local. Donc, le message véhiculé aux parents est extrêmement négatif. Si l'on avait accompagné cette communication d'un cadre un peu plus global en annonçant aux parents des mesures un peu humaines, qui prennent en compte leurs préoccupations, leur quotidien difficile avec en plus des mesures comme pour protéger l'entourage, la classe, l'école, cela tout le monde peut le comprendre, mais je trouve qu'il y a un vocabulaire et une approche qui sont essentiels pour ne pas donner aux familles l'impression qu'elles sont de nouveau stigmatisées et mises de côté. Je pense que c'est très important.

Et par rapport à l'administration de médicaments, quand vous dites qu'un médecin doit être à la manœuvre, évidemment. Sans prescription médicale et même sans l'accord des parents, je trouve que c'est inadmissible de pouvoir donner des médicaments à un enfant en classe parce qu'il est turbulent. Ce n'est pas du ressort de l'école, cela doit être une intervention de spécialiste en association avec les parents.

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015–2016

9 MARS 2016

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 9 MARS 2016 (APRÈS-MIDI)

synthétiser et de trier les propositions et, plus précisément, concernant les rythmes scolaires ainsi que les futures échéances dans l'organisation de ces travaux?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Il n'est pas très confortable de devoir expliquer en deux minutes l'état d'avancement du consensus et la motivation collective des acteurs du Pacte, que nous avons réunis pendant trois jours. Les nombreux sujets abordés mériteraient tous au moins un mois de réflexion… Nous avons abordé l'encadrement différencié, l'orientation, les référentiels et de multiples autres questions.

Je trouve regrettable que l'on mette ainsi l'accent sur une proposition qui n'était même pas formulée dans ces termes et qui n'était finalement qu'une proposition parmi d'autres. Nous nous sommes attelés aux très grandes priorités, dont l'allongement de la journée d'école ne faisait pas partie: le pilotage, la réussite, les formations initiale et continuée des enseignants. C'est même amusant. Nous avons eu des discussions ambitieuses et innovantes sur des sujets qui, sans doute, intéressent moins les journalistes…

Quoi qu'il en soit, nous voulons absolument lutter contre les inégalités scolaires en ce qui concerne le travail et donc le suivi à domicile. La capacité ou non, pour certains parents, de payer de tels frais est un facteur de grande inégalité. Nous souhaitons rapatrier dans l'école ces prestations nécessaires pour l'enfant, qui doit apprendre l'autonomie. La question est plus subtile et plus complexe que de simplement informer les parents qu'ils devront dorénavant reprendre leurs enfants à 17 heures et de faire croire aux enseignants qu'ils devront enseigner jusqu'à cette heure-là.

S'il y a un débat que je ne désire pas ouvrir durant cette législature, c'est bien le grand débat «grandes vacances et Horeca». Cela s'est fait en France et ils ont perdu deux ans. Je ne dis pas que le sujet ne sera pas abordé, mais ce n'est pas notre priorité. Nos urgences sont multiples et nécessitent toute notre concentration.

Mme Virginie Gonzalez Moyano (PS). – Je conviens avec vous que ma question appelle un développement plus long que les deux minutes prévues par le règlement. Je vous rejoins sur le fait que l'essentiel des discussions ne tourne pas autour de la question des rythmes scolaires, mais je pense malgré tout que cet élément, qui a effrayé quelques personnes, en fait partie.

Je ne me prononcerai pas sur le fond, préférant laisser aux spécialistes du monde de l'éducation le soin de le faire. Je reviendrai vers vous sur la question des échéances et sur celle du rapport, tant attendu, du groupe chargé de la synthèse des discussions et des propositions.

10.5 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Circulaire "Mesures de contention et d'isolement dans l'enseignement"»

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Madame la Ministre, vous avez diffusé la semaine dernière une circulaire visant à éclairer le personnel en matière d'isolement, de contention physique, mécanique et chimique en milieu scolaire.

La contention chimique suscite quelques inquiétudes dans la mesure où vous insistez sur l'importance d'une prescription médicale, mais vous considérez également qu'elle peut constituer un véritable obstacle à la mise en œuvre de la mesure et dans ces cas précis, vous ne l'exigez pas. Vous ne demandez pas non plus l'autorisation préalable des parents sur le principe d'administration de médicaments aux enfants en crise. Il n'existe aucune liste de médicaments qui pourraient être administrés aux enfants. Or les enseignants ne sont pas des médecins et je me demande, en situation d'urgence, face à des enfants en crise, s'ils seront à même d'administrer le bon médicament et le bon dosage.

D'autres points sont également flous. Ainsi, vous parlez de mesures exceptionnelles. Que signifie ce qualificatif?

Comment définissez-vous un danger réel ou imminent?

Face à une situation urgente et de crise, comment un enseignant peut-il réagir correctement?

Vous parlez aussi de la possibilité de confiner un enfant turbulent ou violent dans un local fermé à clé. Les établissements scolaires disposent-ils tous d'un tel local? Est-ce vraiment la meilleure solution pour remédier à ces situations?

Toutes ces mesures seront-elles intégrées dans la formation initiale des enseignants? En effet, c'est à la source qu'il faut agir pour obtenir les meilleurs résultats.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Votre question est étonnante. Vous donnez une gifle au délégué général aux droits de l'enfant, aux professionnels du secteur, aux syndicats et au personnel des CPMS. Ce sont eux qui ont rédigé cette circulaire, je n'y ai pas ajouté une virgule. Je fais confiance aux acteurs de terrain. Ils ont pris le temps de consulter le monde médical qui, contrairement à nous, travaille au quotidien dans ce genre d'institut. Ils ont accompli ce travail avec intelligence en prenant énormément de précautions.

L'usage de médicaments dans l'enseignement est régi par une circulaire de juin 2014 qui précise qu'un médicament ne peut être

donné à l'école sans l'accord des parents. En cas de médication complexe, les parents sont évidemment associés aux choix; l'école ne prend pas l'initiative d'administrer des médicaments. Le cadre est donc régulé.

Ce que vous dites est entièrement tiré hors de son contexte. C'est comme si nous allions préconiser d'enfermer les enfants à clé! Des mesures préventives existent. Je vous invite à vivre ne fût-ce que trois jours la vie des praticiens qui ont rédigé cette circulaire, par ailleurs demandée par le délégué général aux droits de l'enfant qu'on ne peut soupçonner d'aimer l'isolement ou les barreaux de prisons.

Si nous n'avions pas pris de circulaire, vous seriez venue me demander de préciser les règles. C'est décourageant de constater que vous n'êtes jamais satisfaite, même quand les règles sont établies par les gens de terrain.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Je ne conteste pas le bien-fondé de la circulaire et je ne remets pas en cause le travail accompli depuis plusieurs années. Cette circulaire est sortie à la suite de deux affaires assez dramatiques et ce concours de circonstances ne joue pas en votre faveur.

Je suis interpellée par les modalités d'exécution de la circulaire et par certains concepts qui peuvent aboutir à des dérives. Je voulais insister sur le message paru dans la presse qui laisse entendre l'utilisation pour certains enfants de camisoles ou l'administration de médicaments.

Il est exact qu'une autre circulaire existe, mais il faudrait s'y référer afin que l'information soit complète.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Le travail parlementaire mérite plus d'intelligence et de réflexion qu'une confiance aveugle dans la presse.

(*Protestations.*)

Je fais ici une remarque générale et je vous demande de ne pas vous énerver dès que je dis quelque chose!

(*Brouhaha.*)

Je parle ici d'un journal qui, sans avoir pris connaissance de la circulaire, décrit erronément un fait qui lui semble une vérité absolue. Je demande qu'on lise la circulaire et que l'on ne se fie pas constamment et aveuglément ce qui paraît dans la presse.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Madame la Ministre, j'ai la circulaire sous les yeux, je l'ai lue et c'est sur cette base que j'ai formulé mes questions!

Je déplore l'écho qui en a été fait dans la presse qui se concentre uniquement sur les mesures de contention.

Mes questions à propos de la contention chimique proviennent de la lecture de la circulaire.

(*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)*

10.6 Question de M. Dimitri Legasse à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Les études de psychomotricité»

10.7 Question de Charles Gardier à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «La formation en psychomotricité»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces questions. *(Assentiment)*

M. Dimitri Legasse (PS). – Vous n'ignorez pas que les étudiants en psychomotricité sont confrontés au fait que leur diplôme n'est pas reconnu officiellement. En effet, la commission nationale ad hoc a rendu un avis défavorable, estimant que les études en Flandre et en Fédération Wallonie-Bruxelles étaient discordantes. C'est un véritable problème pour les étudiants qui ont entamé leur cursus en 2012. Sept écoles avaient demandé l'aval de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour organiser un tel cursus.

Les étudiants concernés risquent de ne pas trouver d'emploi, compte tenu de la non-reconnaissance de leur diplôme.

L'agrément relevant du pouvoir fédéral, avez-vous contacté la ministre De Block?

Peut-on espérer que la Flandre et la Fédération Wallonie-Bruxelles aboutissent à un cursus harmonisé, ce qui permettrait à ladite commission de rendre un avis favorable?

À défaut, pourriez-vous envisager un statut qui permette à ces jeunes diplômés d'exercer leur métier?

M. Charles Gardier (MR). – Les élèves de première année de bachelier en psychomotricité ont reçu un courrier de la Fédération des étudiants francophones, intitulé: «Psychomotricité, formation nouvelle, avenir précaire».

Cette toute nouvelle formation en psychomotricité, qui date de 2012, donne lieu à de nombreuses interrogations, car elle n'est pas reconnue par les services de soins. Les conséquences sont graves puisque les étudiants ne trouvent pas d'emploi, ils ne peuvent pas valoriser leur diplôme à l'étranger et n'ont pas droit à des passerelles qui leur permettraient d'affiner leur formation.

En réponse à une précédente question, vous aviez annoncé que des contacts avaient été pris

PARLEMENT DE WALLONIE

Le Greffier

Madame Virginie DEFRANG-FIRKET
Députée wallonne
route du Condroz, 148A

4121 NEUPRE

FJ/MH/sr/683

Namur, le 25 mars 2016

Madame la Députée wallonne,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse à votre question écrite n°683 du 8 mars 2016 que nous adresse ce jour Monsieur Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.

La question et la réponse seront publiées sur le site du Parlement de Wallonie www.parlement-wallonie.be.

Je vous prie de croire, Madame la Députée wallonne, à l'assurance de ma considération distinguée.

Frédéric JANSSENS

PARLEMENT DE WALLONIE

Question n° 683 *de* DEFRANG-FIRKET Virginie

à PREVOT Maxime, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine

N° : *Réception :* 08 mars 2016 *Echéance :* 30 mars 2016

Matière :

Objet : les suites du Plan autisme

Question écrite

Je fais suite à ma question orale du 26 janvier dernier.

Lors de cet échange, Monsieur le Ministre m'informait de sa décision de consacrer, en 2016, un montant de 10 millions d'euros pour développer des infrastructures résidentielles destinées à l'autisme et au groupe cible « double diagnostic ». L'affectation de ce montant se décidera sur base d'un appel à projets.

Quand cet appel se clôturera-t-il et pour quand la désignation des projets est-elle prévue ?

Monsieur le Ministre avait annoncé souhaiter inviter les représentants du Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance (GAMP) et d'Infor-Autisme, par votre cabinet, pour discuter de leur attente.

Cette réunion a-t-elle bien eu lieu ? Le cas échéant, a-t-elle été un médium utile pour chiffrer les montants mentionnés ci-dessus ?

Au sujet du document présenté au Comité de gestion de l'AWIPH, quelles sont les raisons pour lesquelles celui-ci n'a pas fait l'objet d'une décision positive ?

Quand pouvons-nous nous attendre à la réalisation d'une nouvelle mouture ?

Par ailleurs, lors de notre échange oral de janvier dernier, quelques questions sont restées sans réponse. Je me permets donc de les réitérer.

Premièrement, au sujet de la formation spécifique à l'autisme, Monsieur le Ministre avait annoncé qu'il était important de cerner les divers aspects y étant inhérents avant de discuter avec ses homologues compétents en la matière. Où en est-il donc désormais dans ce volet du dossier ?

Les discussions avec les ministres, Marcourt et Tillieux, ont-elles maintenant débuté et avancé ?

Ensuite, et enfin, en Flandre, une task force autisme a été mise en place. Une initiative du même genre est-elle possible chez nous ? Quelle est la position de Monsieur le Ministre à ce sujet ?

Réponse

Le GAMP et Inforautisme ont effectivement été rencontrés par les membres de mon Cabinet, et ce, au même titre que les autres associations de personnes ou de familles de personnes souffrant de troubles du spectre autistique. Je tiens à rappeler que cette rencontre était prévue et ce n'est donc pas suite au sit-in organisé qu'elle a été programmée (la date avait été communiquée avant le sit-in).

Ces deux associations nous ont en grande partie confirmé les constats qui avaient déjà été exprimés tant par les familles que par les différents professionnels entendus. Il est cependant toujours intéressant de croiser les informations et il était donc important d'entendre ces associations.

Pour ce qui est des appels à projets en infrastructure, effectivement les deux prochains appels porteront sur l'autisme et sur le double diagnostic. Ceux-ci seront lancés après la publication du plan autisme. Mon administration travaille à la rédaction des modalités et à l'affinement des critères de sélection. Les appels devraient être lancés dans le second trimestre et le premier programme d'investissements devrait pouvoir être soumis à l'approbation du Gouvernement wallon vers septembre-octobre. Quant au montant dédicacé, il provient d'une partie des réserves de feu l'AWIPH, réserves qui peuvent être utilisées pour des programmes d'investissements par tranche annuelle de 5.000.000 euros maximum.

Avec mes collègues Joëlle MILQUET, Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et Céline FREMAULT, Ministre bruxelloise en charge de la politique du Handicap, nous solliciterons prochainement le Ministre MARCOURT pour les aspects formations. D'autre part, l'AViQ a depuis cette année ouvert une série de ces formations sur l'autisme aux parents. Ceci répond à un souhait émis par les associations de parents.

Le document présenté au Comité de Gestion de l'Agence du 29 octobre 2015 est un guide émanant des travaux d'un groupe de travail (constitué des membres du Conseil d'avis pour l'Accueil-Hébergement de l'Agence, de représentants d'associations de familles, de représentants de services, d'experts, …) intitulé « Repères et bonnes pratiques en matière de prise en charge des troubles du spectre autistique », à destination des services généraux et des services de l'AViQ.

Le Comité de gestion a émis le souhait que ce dépliant, avant diffusion, soit alimenté par la variété des bonnes pratiques du terrain et éventuellement complété par des liens avec des sites traitant de la prise en charge de l'autisme. L'Agence réfléchit aujourd'hui à une adaptation du modèle initial permettant la prise en compte des remarques formulées. Il s'agira cependant d'être prudent, car comme je le répète, il n'appartient ni à un ministre, ni à l'administration de se substituer aux professionnels et de mettre en avant un type d'approche plutôt qu'une autre. Il y a lieu de favoriser les approches plurielles et il faudra donc veiller à être le plus exhaustif possible si des références à des sites sont ajoutées dans le document.

Enfin, en ce qui concerne la Task Force Autisme créée en Flandre, je serai bien sûr attentif aux recommandations qui en émaneront, mais il n'entre pas dans mes intentions, à ce stade, de constituer l'équivalent côté wallon. Concentrons d'abord nos énergies à l'opérationnalisation de mesures concrètes.

C.R.I.C. N° 89 (2015-2016)
3e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2015-2016

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé

Mardi 26 janvier 2016

*Application de l'art. 162 du règlement

QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES AVANCÉES DANS LE CADRE DU PLAN AUTISME »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les avancées dans le cadre du plan Autisme ».

La parole est à Mme Defrang-Firket pour poser sa question.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, nous vous interrogions, Mme De Bue et moi-même, le 27 octobre dernier au sujet du plan Autisme. Nous sommes maintenant trois mois plus tard et c'est intéressant pour nous de savoir où vous en êtes dans la concrétisation de votre plan annoncé en avril 2015. Je voudrais particulièrement revenir sur plusieurs éléments importants que vous nous aviez communiqués en octobre dernier. Tout d'abord, vous annonciez que les représentants du GAMP, pour la grande dépendance, et d'Infor-Autisme, pour l'aspect autisme, seraient invités dans les prochaines semaines par votre cabinet, pour discuter de leur attente.

Cette réunion a-t-elle eu lieu depuis le mois d'octobre ? Qu'en est-il ressorti ?

Deuxièmement, vous ajoutiez que l'aspect formation devait être complètement cerné avant d'envisager les discussions avec le cabinet du ministre Marcourt. Trois mois plus tard, où en êtes-vous dans ce volet du dossier ? Les discussions avec les ministres Marcourt et Tillieux ont-elles maintenant débuté et bien avancé ?

Troisièmement, vous insistiez sur le fait qu'avant d'annoncer des moyens à mettre en place il fallait, à juste titre, chiffrer les besoins et analyser quels sont les dispositifs les plus adéquats à développer. Ces besoins sont-ils désormais chiffrés ? Où en êtes-vous dans cet état des lieux que vous annonciez ?

Quatrièmement, vous indiquiez également que le groupe de travail « autisme », constitué au sein de l'AViQ maintenant, avait pour seul objectif – je reprends vos mots – la réalisation d'un guide de recommandations positives en termes de bonnes pratiques au niveau de l'autisme et que les travaux étaient terminés et devaient être avalisés par le comité de gestion de ce mois, donc en octobre 2015.

Ce guide de recommandations a-t-il maintenant été avalisé ? Le cas échéant, comment vous inspirez-vous, ou vous distancerez-vous de ces recommandations ? Dans le cas contraire, pourquoi l'AViQ n'a-t-elle pas encore avalisé ce guide ?

Cinquièmement, en ce qui concerne le projet de liste unique – qui serait bien utile, vous le savez, pour connaître le nombre de places et les besoins dans cette matière – vous rappeliez que la Commission de la protection de la vie privée avait donné son accord sur le principe, mais que les contacts avec cet organisme devaient être réactivés dans le mois à venir – de nouveau, en octobre-novembre 2015. Ces contacts ont-ils bien été réactivés ? Trois mois plus tard, où en êtes-vous à ce niveau ?

Sixièmement, la Flandre a mis en place une *task force* autisme. Une initiative du même genre est-elle possible chez nous ? Quelle est votre position à ce sujet ?

Enfin, une dernière question, qui n'est pas, de loin, la moins importante, elle me paraît également tout à fait essentielle : quelle position et quels projets porterez-vous à la prochaine conférence interministérielle qui doit se tenir en février ? Viendrez-vous avec des propositions ou des avis concernant l'autisme ? Si oui, quels sont-ils ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, la préparation d'actions à mener concernant l'autisme est vaste. Afin de pouvoir faire un examen complet de la problématique, mes collaborateurs – chargés des questions relatives au handicap et à la santé mentale – ont eu de nombreuses rencontres avec d'autres cabinets, avec des administrations, mais aussi avec des associations de parents et de nombreux professionnels concernés par cette problématique.

Il n'y a pas de solution ni d'approche unique en la matière.

Une première proposition est en cours d'élaboration. Je peux toutefois confirmer ma décision de consacrer, dès cette année 2016, un montant de 10 millions d'euros pour développer des infrastructures résidentielles destinées pour moitié à l'autisme et pour moitié au groupe cible « double diagnostic », dans lequel on retrouve d'ailleurs un grand nombre d'autistes également.

L'affectation de ces montants se décidera à partir d'un appel à projets qui sera diffusé dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, vous faites référence au groupe de travail chargé par l'AViQ de proposer des recommandations relatives à l'aide et à l'accompagnement en matière d'autisme. Un document a été présenté au Comité de gestion de l'AWIPH à l'époque, en octobre dernier. Il suggérait la publication d'un dépliant reprenant des recommandations de base à

l'intention des services, mais cette proposition n'a pas encore fait l'objet d'une décision positive.

Concernant la question relative à la liste unique, comme vous aurez l'extrême amabilité de rester quelques minutes encore dans cette commission pour pouvoir la présider afin que Mme Lopez puisse poser sa question précisément sur ce sujet, vous m'autoriserez alors à faire d'une pierre deux coups en vous répondant par la même voie.

Enfin, je tiens à vous sensibiliser à nouveau au contexte dans lequel la Wallonie se trouve. D'une part, le transfert de certaines compétences, notamment en matière de santé mentale, et d'autre part la nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents, qui commence à se mettre en place. Ce nouveau paysage qui encourage une approche globale et intégrée des problématiques aura une influence certaine sur les mesures qui seront prises en matière d'autisme.

Ma volonté est très clairement, avant l'été, de pouvoir boucler le contenu de ce plan Autisme. S'agissant du Gouvernement fédéral, il ne retient a priori pas dans ses projets un plan Autisme en tant que tel, les concertations se font donc plutôt à titre subsidiaire que principal.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces informations. L'été prochain, c'est demain, on y sera donc extrêmement vite. Il y a beaucoup de pain sur la planche, énormément de chantiers en cours, alors je me réjouis si les discussions avec les différents cabinets, les professionnels et les associations avancent. J'espère que l'on retiendra beaucoup de leurs préoccupations pour aboutir à quelque chose de concret et qui puisse leur apporter un peu de réconfort et de soutien qu'ils attendent depuis extrêmement longtemps.

Vous me dites que le guide des recommandations positives n'est pas encore finalisé. J'imagine que c'est imminent puisque vous l'aviez déjà annoncé pour le mois d'octobre ; nous sommes en janvier, nous suivrons cela de près évidemment.

Pour la liste unique, j'attends la réponse que vous apporterez à Mme Leal Lopez. Quant à la *task force* autisme en Flandre, je n'ai pas entendu de réponse à ce sujet ou je n'ai pas été attentive par rapport à cela...

(Réaction d'un intervenant)

Non, c'est cela.

(Rires)

Pour la conférence interministérielle aussi vous n'avez pas annoncé de...

(Réaction de M. le Ministre Prévot)

Oui, mais c'est parce que c'est une conférence interministérielle qui réunit tous les ministres en charge du dossier et vous êtes compétent, Mme Milquet aussi et le Fédéral aussi ; c'est justement l'occasion de pouvoir mettre des points sur la table sur cette matière-là.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Oui, mais la concertation se fait essentiellement avec la Communauté française dans un premier temps. L'enjeu est éminemment fédéral quand il s'agit des questions financières, notamment sur la prise en charge d'une série d'heures liées aux soins. Avant d'aller frapper à la porte du Fédéral, je vais d'abord veiller à être sur la même longueur d'onde avec les autres entités francophones.

Mme Defrang-Firket (MR). - C'est une sage décision. Pour autant que cela aboutisse à quelque chose, il n'y a pas de problème sur la méthode.

(Mme Defrang-Firket, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME LEAL LOPEZ À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA LISTE D'ATTENTE UNIQUE POUR L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la liste d'attente unique pour l'hébergement des personnes handicapées ».

La parole est à Mme Leal Lopez pour poser sa question.

Mme Leal Lopez (cdH). - Monsieur le Ministre, nous le savons, la mise en place d'une liste d'attente unique pour l'hébergement des personnes handicapées est à l'ordre du jour du Gouvernement wallon depuis plusieurs années.

Une fois adoptée, cette liste unique permettra de mieux identifier les besoins des personnes handicapées, des familles et des professionnels en matière d'hébergement et proposera un classement selon le degré d'urgence des situations.

Pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement de la mise en place de la liste d'attente unique ? Rencontrez-vous des obstacles dans sa mise en œuvre ? Avez-vous déjà une idée du timing quant à la mise en place effective de la liste ? Quels outils prévoyez-vous de mettre en place pour éviter que les établissements ne

Question écrite de Virginie Defrang-Firket, à Joëlle Milquet, Ministre de l'enfance, sur le dépistage précoce de l'autisme

En avril dernier je vous interpellais sur l'intervention précoce en autisme. D'autres Députés l'ont fait également rappelant les exemples suisse et français.

Après la France et la Suisse donc, c'est au tour des Pays-Bas de mettre en place un dépistage précoce au niveau de l'autisme. En effet, à partir de l'année prochaine les Pays-Bas vont systématiquement examiner les bébés et les enfants de moins de 3 ans afin de détecter les éventuels signes d'autisme. L'objectif n'est pas de les étiqueter directement, mais d'apporter un soutien supplémentaire à des enfants plus vulnérables.

Plusieurs pays d'Europe ont déjà mis en place un système de dépistage sur les bébés. Les recherches scientifiques démontrent que l'autisme peut être soigné dès l'âge de 6 mois. Un bon traitement pourrait réduire grandement les symptômes de l'autisme. Une psychologue clinique Claudine Dietz affirme que le cerveau des bébés est plus malléable, ce qui signifie qu'ils apprennent plus vite lorsqu'ils sont petits. Dès lors, le traitement de l'autisme doit se faire dès que possible chez l'enfant atteint. Voilà pourquoi il est important de prévoir des dépistages le plus tôt possible.

Pourquoi l'ONE n'a-t-elle pas encore fait des avancées à ce sujet ? Qu'a-t-elle pu apporter comme résultat jusqu'à présent ? Pourrions-nous nous inspirer de la politique des Pays-Bas ? Dans le contraire, comment justifieriez-vous que cette méthode n'est pas correcte ?

Qu'en est-t-il de la création de l'intégration d'un programme d'intervention précoce en autisme dans un cadre cohérent, que vous avez mentionné le 25 novembre dernier en commission ?

Quelles sont les avancées au niveau du plan "Autisme" ?

nullement empêcher cet opérateur de continuer à introduire des demandes de soutien pour des activités plus ponctuelles. Toutes les demandes seront toujours examinées avec la même attention. Ce n'est donc pas problématique par rapport à une activité clé qui a été mise en œuvre ou exercée par la ligue, c'est pour la dimension publication du trimestriel.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Merci Monsieur le Ministre. Je suis quand même un peu déçu pour cette ligue parce que, même si le subside visait cette campagne de promotion de projet et à la publication de cette brochure, il faut savoir que c'est un outil extrêmement important parce que beaucoup de personnes qui présentent un handicap et qui peuvent s'adonner à un sport de haut niveau, pour ce qui concerne la Ligue handisport, ne savent pas qu'il y a un tas d'outils et de structures qui sont mises à leur disposition.

C'est donc de manière disparate que ces sportifs présentant un handicap vont rejoindre tel club ou, au contraire, et cela, c'est dans l'aspect le plus négatif dans la matière, ne rejoignent pas un club parce qu'ils croient qu'ils ne peuvent pas être pris en charge de la manière la plus appropriée qu'il soit.

Cette brochure, même si cela semble être un détail, et ce n'est pas une activité en tant que telle, revêt toute son importance. J'aurais aimé revenir avec une bonne nouvelle vers cette Ligue handisport francophone parce que même si elle sait qu'elle est soutenue par votre collègue le Ministre Collin, elle est encore sous-financée par rapport aux objectifs qui sont les siens parce que le matériel sportif pour personnes handicapées coûte plus cher qu'un matériel classique et c'est là un peu où cette ligue présente de grandes difficultés.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je trouve que l'argument de l'accès à l'information pour les personnes handicapées aurait été plus recevable sur la question du sport loisir. Ici, je rappelle que l'on vise les personnes porteuses de handicaps qui sont dans une démarche d'élite sportive. Généralement, ils sont bien au fait des moyens qui sont à leur disposition.

QUESTION ORALE DE M. DAELE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES SUITES DU *SIT-IN* DU GROUPE D'ACTION QUI DÉNONCE LE MANQUE DE PLACES POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE GRANDE DÉPENDANCE (GAMP) »

QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPÉES EN GRANDE DÉPENDANCE »

QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PLAN AUTISME »

QUESTION ORALE DE MME DE BUE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PLAN AUTISME »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Daele, sur « les suites du *sit-in* du Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour personnes handicapées de grande dépendance (GAMP) » ;
- de M. Onkelinx, sur « l'accueil des personnes handicapées en grande dépendance » ;
- de Mme Defrang-Firket, sur « le plan Autisme » ;
- de Mme De Bue, sur « le plan Autisme ».

Les questions de MM. Daele et Onkelinx sont retirées.

La parole est à Mme Defrang-Firket pour poser sa question.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, avec ma collègue Mme De Bue, nous avons toute une série de questions à vous poser, questions que nous nous sommes réparties sur un sujet qui nous tient à cœur, à savoir le plan Autisme et le plan Grande Dépendance.

Nous revenons sur ce dossier parce que vous savez que, le 19 octobre dernier, le groupe d'action dénonçant le manque de place pour personnes handicapées de grande dépendance, le GAMP, a organisé un *sit-in* devant votre cabinet.

Sept mois après l'annonce de votre plan Autisme, le 2 avril dernier, à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, on n'a rien vu de réellement concret à ce sujet quant aux intentions que vous aviez formulées à l'époque. Nous aurions voulu savoir où vous en êtes dans la préparation de votre plan Autisme.

Vous annonciez en avril dernier, dans la presse, une réunion dans les six mois avec les autres niveaux de pouvoir pour réaliser ensemble un état des lieux. Qu'en est-il ?

Vous annonciez également des rencontres avec les associations de parents et les professionnels dans leurs spécificités sectorielles. Combien ont eu lieu ? Qu'ont-elles donné comme résultat ?

La plateforme Annonce du handicap est-elle souvent utilisée ? Est-elle suffisamment connue et reconnue comme efficace ?

Toutes les évaluations et analyses annoncées sont-elles en cours ? Je pense à celles relatives aux initiatives de répit ou des services de soutien à l'accueil de la petite enfance.

Enfin, où en est la collaboration annoncée entre l'AWIPH, l'ONE et l'Aide à la jeunesse ? Quels contacts ont été pris avec vos collègues du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en charge de ces matières ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, nous avons effectivement des questions très similaires. Je veux juste vous rappeler qu'en 2013 la Belgique a été condamnée pour carence de solutions d'accueil par le Comité européen des droits sociaux en ce qui concerne les personnes handicapées de grande dépendance. D'après les associations qui vous ont rencontrées le 19 octobre dernier, le plan Grande Dépendance, annoncé par la Région wallonne, est resté lettre morte depuis la nouvelle législature.

Dans la foulée de cette réunion, qu'avez-vous pu annoncer aux parents ? Quels engagements concrets avez-vous pris et avec quel calendrier ?

Comment votre plan sera-t-il agencé par rapport à celui de votre homologue de l'Éducation et de l'Enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles ? Avez-vous travaillé chacun de votre côté, dans le cadre de vos compétences respectives, ou de concert ?

Depuis avril, quelles enveloppes budgétaires ont été dégagées pour le plan Autisme annoncé ? De quel budget disposerez-vous pour mettre vos engagements en place ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Mesdames les députées, il est vrai que, le 2 avril dernier, je donnais les grandes balises autour desquelles s'articulerait le plan Autisme, tout en signalant d'ailleurs, dans le même souci d'honnêteté, que ces lignes directrices étaient susceptibles d'être modifiées en fonction des rencontres organisées et des avis d'associations de parents et de professionnels qui seront collectés.

Dès le départ, j'ai annoncé que le chantier était vaste, car les interlocuteurs à concerter sont nombreux, et que le plan Autisme sortirait à l'été 2016. Je suis donc tout à fait dans les clous par rapport à ce que j'avais dit et annoncé.

En effet, si l'on veut mener des actions cohérentes et coordonnées pour qu'elles soient les plus efficaces possible, il est nécessaire d'avoir une vue d'ensemble des besoins et de ne pas improviser une approche au coin d'une table.

Lors du *sit-in* qui a été organisé, j'ai pu entendre les revendications d'un mouvement citoyen. Les aspects qui sont liés aux témoignages qui m'ont été livrés par les parents étaient très intéressants ; ils m'ont d'ailleurs remis un livre de témoignages personnels, que je me suis engagé à lire personnellement, mais que je n'ai pas encore eu l'occasion de faire depuis la semaine dernière.

D'autre part, soyons clairs, leur message était surtout un message qui visait à plaider pour une approche qui ne soit pas systématiquement celle de psychiatrisation des prises en charge des enfants ou adultes autistes, plaidant pour que l'on puisse aussi mettre en œuvre d'autres approches pédagogiques qui ont pu être éprouvées par ailleurs.

Il faut éviter, même si l'échange a été intéressant, que ce soit dans un cadre émotionnel plus aigu que ne se décident les enjeux de fond en la matière, raison pour laquelle, avec leur accord, il a été convenu de les recevoir prochainement. Les représentants, lors du GAMP pour la grande dépendance, et d'Infor-Autisme pour l'aspect autisme, seront bien entendu invités dans les prochaines semaines, par mon cabinet, pour discuter de leur attente, comme c'était d'ailleurs prévu.

À ce stade des rencontres avec les cabinets et les administrations, nous travaillons en collaboration avec nos collègues de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'aspect formation, élément essentiel dans la prise en charge de personnes autistes, devra être complètement cerné avant d'envisager les discussions avec le cabinet du ministre Marcourt. Il me faudra aussi discuter avec Mme Tillieux sur cet aspect formation.

Les réunions, tant avec les professionnels du secteur qu'avec les associations de parents, se poursuivent donc. Pour les associations de parents, nous avons privilégié pour l'instant des rencontres individuelles, estimant que c'était aussi constructif et que cela permettait à chacun d'exprimer son point de vue.

Parmi les professionnels rencontrés ou pour lesquels des dates de rencontre sont fixées, on peut relever la Fédération des structures psychosocio-thérapeutiques. Les organisateurs du groupe de travail sur l'approche plurielle de l'autisme, qui étaient les initiateurs de la pétition suite au rapport du Centre fédéral d'expertise des soins de santé, le SUSA, c'est-à-dire le Service universitaire spécialisé pour personnes avec autisme, les centres de référence, l'Association des pédopsychiatres francophones, les services résidentiels pour jeunes et adultes, et j'en passe. Il y avait là aussi déjà consulté diverses associations ayant des projets pour la prise en charge de personnes autistes.

Avant d'annoncer des moyens à mettre en place, il faut chiffrer les besoins et analyser quels sont les dispositifs les plus adéquats à développer. J'entends bien le cri des parents qui viennent me dire : « Nous savons ce qu'il faut pour notre enfant, c'est cela et cela ». Certes, mais je ne peux pas prendre de disposition ou légiférer uniquement sous l'angle d'un seul prisme, aussi légitime soit-il. Je me dois intellectuellement de pouvoir aussi prendre en compte les autres cas de figure, parce qu'il n'y a pas de réponse univoque à cette problématique de l'autisme ou de la grande dépendance.

Au-delà de tout le respect que j'ai pour les parents, chacun comprendra que mon rôle comme ministre est d'être aussi à l'écoute des autres acteurs, des autres approches et de pouvoir veiller à proposer, à terme, un bouquet de solutions qui permettent une réponse aussi adéquate que possible au vécu qui est celui de chacun des parents et des enfants autistes ou de grande dépendance.

J'ai aussi pu annoncer que non seulement 5 millions d'euros avaient été dégagés cette année dans un appel à projets qui s'est clôturé, la semaine dernière, à l'égard de la création de places d'accueil et d'hébergement additionnel, ou de rénovation de bâtis existants, mais aussi que deux enveloppes de 5 millions d'euros, donc 10 millions d'euros additionnels, sont prévues en 2016 : une première enveloppe de 5 millions d'euros pour permettre la création de places qui sont exclusivement destinées à la prise en charge de l'autisme, et la même enveloppe financière pour pouvoir répondre aussi à un autre enjeu en termes de santé mentale, qui est celui de la prise en charge de personnes souffrant de double diagnostic. Dix millions d'euros complémentaires, c'est à peu près 200 places nouvelles qui vont pouvoir ainsi être créées.

Je n'ai pas l'intention, l'ambition ou l'impudeur de considérer que le problème va être réglé avec cela. On sait que les besoins sont encore bien plus conséquents, mais à travers ces 10 millions d'euros complémentaires, dans le contexte budgétaire que l'on connaît, c'est un signal important et un pas additionnel qui est fait au bénéfice des ceux qui sont confrontés à ces difficultés.

Pour ce qui concerne le modèle flamand, nous n'avons pas voulu foncer tête baissée dans cette direction et nous calquer sur celui-ci, parce qu'il ne fait pas non plus l'unanimité, ni auprès des associations de parents, ni auprès des professionnels.

Il ne s'agit plus d'opposer handicap et approche psychologique. Toute démarche univoque engendre de l'exclusion. Ainsi, la création d'écoles de type 9, bien qu'elles veuillent effectivement aider les enfants autistes, entraînerait une nouvelle ségrégation et une stigmatisation de ces enfants qui va à l'encontre des modèles d'inclusion et ce qui est en porte-à-faux avec les recommandations de la Convention de l'ONU. Je le redis, il n'y a pas de solution unique, univoque, mais j'ai entendu ce signal exprimé par les parents que j'ai rencontrés de sortir de cette volonté presque systématique de psychiatrisation des approches.

On va donc continuer avec l'ensemble des acteurs de terrain et avec les associations représentant les familles à réfléchir à la prise en charge qui soit la plus adéquate de ce public spécifique et si difficile à appréhender dans sa diversité.

Le groupe de travail Autisme constitué au sein de l'AWIPH avait pour seul objectif la réalisation d'un guide de recommandations positives en termes de bonnes pratiques au niveau de l'autisme. Les travaux sont aujourd'hui terminés et doivent être avalisés par le comité de gestion de ce mois.

Enfin, en ce qui concerne l'évaluation des besoins et la liste unique, le projet a été conceptualisé dans le courant de l'année. La Commission de la vie privée a donné son accord sur le principe, mais les contacts avec cet organisme doivent être réactivés dans les mois à venir en fonction de l'avancement du projet. Le travail d'informatisation de la liste unique est en cours et l'outil devrait déjà être partiellement utilisable pour le mois de mai 2016.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Je pense que, dans les rencontres avec les différentes associations, c'est important pour elles de fixer un calendrier clair, notamment fixer des dates précises de leurs rencontres et de leur donner des échéances pour la concrétisation de vos engagements pour que cela ne soit pas un catalogue de bonnes intentions, mais des choses concrètes qui sont réalisées. Je sais que c'est difficile.

Vous nous avez parlé d'un état des lieux avec une concertation qui était faite avec M. le Ministre Marcourt et la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais je pense que c'est important – et vous l'aviez annoncé d'ailleurs dans votre plan le 2 avril dernier – d'avoir une concertation avec le Fédéral qui a aussi un rôle à jouer en la matière ; c'est comme cela que l'on obtiendra le plus de résultats. C'est en travaillant dans le même sens tous ensemble.

Vous avez prévu un budget assez conséquent, il faut le reconnaître, de 10 millions d'euros. Ce n'est certes pas suffisant, mais c'est déjà un premier pas. Il faut aussi prévoir une planification pour de nouvelles places d'accueil. Ce qui n'est pas le cas. Vous prévoyez des budgets, mais qu'en est-il ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Les appels à projets vont suivre.

Mme Defrang-Firket (MR). - Oui, j'imagine, mais c'est dans la mesure où les parents sont dans l'attente de solutions concrètes. Il faut savoir aussi que pour mettre tout cela en œuvre, il faut beaucoup de temps et de nombreuses années seront nécessaires pour mettre cela en place. Il ne faut pas tarder à mettre cela en musique, surtout qu'il existe déjà des structures privées qui travaillent avec peu de moyens. Des structures existent et il suffirait de les soutenir d'une certaine manière pour leur permettre de se déployer et de venir en aide à bon nombre de familles.

Enfin, il faut être attentif aux problèmes des personnes handicapées avec la différence de traitement entre les Wallons et les Bruxellois – c'est une question qui se pose dans de nombreuses problématiques – que la situation de personnes handicapées ne soit pas différente en fonction du lieu de domicile. Peut-être qu'un accord de coopération avec Bruxelles serait nécessaire pour éviter des différences de traitement.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse qui est complète et les nouvelles concernant les budgets. Je pensais que vous alliez plus procéder par étape. En fait, vous avancez sur plein de domaines en même temps : un état des lieux et déjà des budgets pour les places.

Je voudrais simplement souligner que les parents sont très impatients – et on peut les comprendre – après autant d'années de non-réponse. Je pense que leurs attentes sont énormes et je compte sur vous pour concrétiser ce plan Autisme et plan Grande Dépendance dans les délais promis.

QUESTION ORALE DE MME VIENNE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ACCUEIL DE FRANÇAIS ATTEINTS D'UN HANDICAP EN WALLONIE »

QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES CRITIQUES RELATIVES À L'ACCUEIL DE PERSONNES HANDICAPÉES FRANÇAISES SUR LE TERRITOIRE WALLON »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Vienne, sur « l'accueil de Français atteints d'un handicap en Wallonie » ;
- de Mme Vandorpe, sur « les critiques relatives à l'accueil de personnes handicapées françaises sur le territoire wallon ».

La question de Mme Vienne est retirée.

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). - Monsieur le Ministre, on parle beaucoup et depuis longtemps du fait que la Région wallonne accueille des personnes handicapées de nationalité française sur son territoire. Il y a de nombreux motifs : la proximité géographique, l'absence de barrières linguistiques, l'insuffisance des places en France, la qualité de l'ensemble des services, et cetera.

Les services accueillant des personnes de nationalité française sont majoritairement des services agréés non subventionnés ainsi que des services avec autorisation de prise en charge. À intervalles réguliers, des personnes et familles peu informées s'insurgent contre le manque de places d'accueil pour un parent proche souffrant de handicap lourd et dénoncent dans le même temps le fait que des Français viendraient prendre la place des Belges.

Nous savons qu'il n'en est rien puisque le subventionnement de ces places s'effectue par la France et que sans ces personnes handicapées de nationalité française, de tels services n'existeraient tout simplement pas en Wallonie. Les personnes handicapées françaises ne prennent donc pas la place des bénéficiaires wallons, car les places agréées et subventionnées ordinaires ne sont tout simplement pas accessibles aux Français.

Il serait d'ailleurs intéressant de pouvoir mieux communiquer sur ces réalités, y compris auprès des médias, pour ne jamais perdre de vue ces réalités et vérités.

Question écrite de Virginie Defrang-Firket, à Joëlle Milquet, Ministre de l'Education, sur le budget « autisme » pour la rentrée scolaire

Le 12 mai dernier, en réponse à l'un de mes questions sur le plan autisme, vous me répondiez : « La Wallonie a élaboré son plan et nous avons, quant à nous, traité la dimension scolaire. Lorsqu'on analysera le budget, vous verrez que nous avons pris des décisions pour la rentrée ».

Quelles ont été ces décisions ?

Quelle fut l'augmentation budgétaire décidée ?

Par ailleurs, où en est-on dans l'élaboration d'un plan autisme ? Où en sont les contacts avec le cabinet du Ministre de l'action sociale de la Région wallonne à ce sujet ?

PARLEMENT WALLON

Question n° 669 *de* DEFRANG-FIRKET Virginie

à PREVOT Maxime, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine

N° : 669 (2014-2015) 669 *Réception :* 02 juillet 2015 *Echéance :* 24 juillet 2015

Matière :

Objet : les études épidémiologiques dans le cadre du plan Autisme

Question écrite

Je vous ai déjà interrogé plusieurs fois au sujet de l'autisme et de votre plan autisme annoncé en grande pompe dans la presse du 2 avril 2015.
J'avais, entre autres, fait remarquer que votre homologue de l'enseignement, à la Fédération Wallonie-Bruxelles, avait lancé, le même jour, son Plan autisme également mais dans un autre organe de presse.

Je pu lire récemment que notre Collègue, Monsieur Daele, vous avait interrogé par écrit au sujet des demandes du secteur associatif. Comme vous me l'aviez annoncé, le Plan autisme ne sera pas mis en place directement, mais pour l'été 2016.

En effet, avant le lancement de celui-ci, vous souhaitez « disposer d'un état des lieux des attentes et de ce qui est déjà réalisé ». Vous ajoutiez à Monsieur Daele que « prendre dès aujourd'hui des options et réclamer des budgets sans avoir une vision globale des actions à mener et sans disposer d'études récentes sur le plan épidémiologique ou de prévalence ne me paraît pas être en cohérence avec cet objectif d'élaborer des réponses adéquates et personnalisées en évitant autant que faire se peut les time out ».

Ne disposons-nous pas déjà d'études épidémiologiques ?
Ne pouvons-nous pas nous inspirer de ce qui est fait ailleurs et qui fonctionne (en Flandre et au Canada par exemple) ?
Doit-on, au niveau de la Wallonie, recommencer à zéro ?

Entendez-vous les demandes de parents qui, sur base d'études déjà réalisées, souhaitent que leurs enfants puissent bénéficier des pratiques éducatives intensives, et ce, dès le diagnostique ?
Que pensez-vous de la demande de parents qui souhaitent, eux-mêmes, prendre en main l'avenir de leurs enfants et se former à l'ABA et au PECS ?
Confirmez-vous que l'étude KCE sur l'autisme déconseille les pratiques psychanalytiques pour le suivi de l'autisme ?

Réponse

Le plan autisme à la préparation duquel mes collaborateurs travaillent a pour ambition d'être global et intégré. Cet objectif nécessite de nombreux contacts avec les diverses autorités et administrations concernées directement ou indirectement par la problématique de l'autisme.

Nous ne disposons malheureusement pas aujourd'hui de données épidémiologiques propres à la Wallonie concernant la prévalence de l'autisme en Wallonie. Nous ne disposons que de chiffres estimatifs et parfois contradictoires. Il ne s'agit pas non plus d'ignorer ce qui existe et encore

moins de recommencer à zéro.

Un nouvel élément sera à prendre en compte dans la finalisation d'un plan autisme. Il s'agit de la nouvelle politique en santé mentale que les autorités fédérées en collaboration avec l'autorité fédérale commencent à mettre en place via les réseaux de soins qui vont couvrir tout le territoire et qui disposeront notamment d'équipes mobiles. Celles-ci et d'autres dispositifs pourront certainement intervenir pour répondre, à certains moments et dans certaines situations, aux besoins de certains autistes en difficulté.

Par ailleurs, il est vrai que des progrès sont encore bien évidemment à réaliser notamment concernant le diagnostic précoce et les prises en charge dès le plus jeune âge.
Quant aux pratiques éducatives, pédagogiques et thérapeutiques, elles sont diverses et, même si la question de la formation ponctuelle et continue reste très actuelle, de nombreux professionnels veillent déjà à proposer un accompagnement adéquat et singulier à des enfants, adolescents et adultes autistes.

Plus précisément concernant la formation à l'une ou l'autre méthode que certains parents voudraient suivre, je ne suis pas habilité à préconiser l'une ou l'autre méthode. Chaque parent a la liberté de chercher le mode de soutien qui lui convient.

Quant à l'étude du KCE à laquelle l'honorable membre fait référence et qui précise bien qu'elle ne se base que sur une approche « Evidence Based Practice », je crois qu'il faut avant tout retenir qu'elle fait apparaître, et c'est tout à son honneur, qu'aucune approche ni méthode n'est à ce jour scientifiquement validée. Des compléments de recherches seraient nécessaires. Concernant plus particulièrement les pratiques psychanalytiques que l'honorable membre interroge dans le suivi des autistes, l'étude du KCE relève simplement qu'étant donné qu'aucune recherche scientifique selon les critères de « l'Evidence Based Practice » n'a été réalisée les concernant, cette étude ne peut formuler de recommandation à propos de l'approche psychanalytique.

Selon moi, l'étude du KCE doit être l'occasion d'élargir le débat sur la difficile question de l'accompagnement juste des autistes, tout au long de leur vie si nécessaire. La méthode unique, l'approche exclusive, même en matière d'autisme, cela n'existe pas, qu'elle soit éducative, pédagogique ou thérapeutique.
Le prétendre serait en contradiction avec la complexité de l'être et du psychisme humains.

 CRIc N°109-Educ.14 (2014-2015)

Commission de l'Éducation du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014–2015

12 MAI 2015

VERSION PROVISOIRE

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 12 MAI 2015 (APRÈS-MIDI)

Wallonie-Bruxelles, communément appelé le jury central. J'ai entendu que vous disiez précédemment que vous travailliez à une réforme du jury.

Il me revient que nombre d'étudiants ayant opté pour ce choix sont exposés à des difficultés en raison du retard pris par la Fédération dans la préparation des épreuves du jury. Ainsi, de nombreux étudiants inscrits provisoirement dans l'enseignement supérieur n'ont pas encore obtenu leur CESS au moment des évaluations de janvier et sont amenés à devoir passer les épreuves du jury en même temps que leur session d'examens de l'enseignement supérieur. Cette situation est de nature à hypothéquer la réussite de l'année entamée. De plus, elle ne respecte pas a fortiori le délai de régularisation de l'inscription provisoire fixée au 30 novembre selon le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

À cet égard, M. Marcourt nous apprend qu'en vertu de l'article 95 de ce décret, le délai légal peut être dépassé si l'étudiant n'est pas responsable du retard dans la délivrance des documents. C'est bien le cas en l'espèce. M. Marcourt a dès lors pris l'initiative de prévenir les établissements d'enseignement supérieur que ces étudiants pouvaient être considérés comme régulièrement inscrits jusqu'à ce qu'ils produisent leur CESS. M. Marcourt nous informe par ailleurs vous avoir officiellement demandé de revoir l'organisation des jurys afin d'éviter ce retard à l'avenir.

Quelles sont les raisons de ce retard? Pourra-t-on l'éviter l'année prochaine? Quelles améliorations structurelles envisagez-vous pour empêcher que se reproduise cette situation très inconfortable pour les étudiants et les établissements?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Je ne me rappelle pas du tout avoir été contactée par M. Marcourt. C'est moi qui l'ai contacté pour obtenir des dérogations à l'article 101du décret «Paysage», requête à laquelle il a répondu favorablement.

L'augmentation du nombre de candidats a été spectaculaire ces dernières années. Cette année, 1 911 candidats se sont inscrits au jury du troisième degré, ce qui représente une augmentation de 230 % en sept ans. Celle-ci est assez proche de celle des élèves à domicile.

Cette année, comme cela a déjà été précisé à Mme Bertieaux et à M. Knaepen, le jury a connu en novembre des problèmes d'organisation, et des dispositions urgentes ont dû être prises. Je n'étais pas contente du déroulement des choses.

Le jury n'appartient à aucune institution. Afin de recruter davantage d'examinateurs externes, j'ai revalorisé leurs indemnités à 30 euros par journée de six heures tout en permettant plus de flexibilité pour la préparation et la correction des épreuves. Deux nouveaux présidents issus de l'inspection ont été nommés. J'ai obtenu cette dérogation à l'article 101 du décret «Paysage». Ces mesures d'urgence ne sont qu'un premier pas et ne sont pas suffisantes.

Les jurys centraux sont des vecteurs de promotion favorisant la formation tout au long de la vie. Nous nous devons de les améliorer structurellement.

Cette réforme en profondeur fera l'objet d'un nouveau décret dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2016, plus tôt si possible. L'idée est d'adapter les structures à l'augmentation du nombre des candidats, de rassembler tous les jurys existant dans une même direction rattachée à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, de rationaliser et mettre en commun les moyens en personnel, d'offrir un service de qualité évitant les dysfonctionnements actuels, d'assurer une information claire au public concerné et d'harmoniser les programmes avec ceux du réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'avant-projet de décret est prêt.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Je remercie la ministre pour sa réponse. Je note que la situation est connue et que des mesures ont déjà été prises pour y remédier.

J'espère qu'on pourra examiner le plus rapidement possible les réformes que vous envisagez, Madame la Ministre, pour qu'elles entrent en vigueur rapidement. Nous devons éviter que les étudiants et les établissements qui les accueillent se retrouvent l'année prochaine dans la même situation que cette année. Si c'était le cas, nous devrions résoudre les problèmes très vite en cours d'année.

5.32 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Plan autisme»

5.33 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Élèves autistes qui atteignent l'âge de 21 ans»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions (*Assentiment*)

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Madame la Ministre, lors de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme en avril dernier et à l'occasion de votre voyage à Québec, la presse a annoncé le lancement de votre plan «Autisme». Confirmez-vous le lancement d'un tel plan en

Fédération Wallonie-Bruxelles? Par ailleurs, le ministre wallon de la Santé et de l'Action sociale annonçait lui aussi dans un autre quotidien qu'il lançait un plan «Autisme». Vous êtes-vous concertés sur ce ou ces plans concernant l'autisme? Doit-on s'attendre à avoir plusieurs plans menés en parallèle?

Pouvez-vous nous rappeler le budget prévu à cet effet? Quelles sont les concertations mises en place avec les autres niveaux de pouvoir et les associations? Quel est votre calendrier d'action?

J'en viens à ma seconde question portant sur les autistes de plus de 21 ans. Après cet âge, la scolarité dans l'enseignement spécialisé n'est plus possible pour ces jeunes. Un autre problème se pose donc: celui de l'accueil des jeunes adultes autistes.

Comment se déroule la transition entre l'enseignement spécialisé et l'éventuelle prise en charge par d'autres institutions? Les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles collaborent-elles à ce sujet? Des conseils sont-ils donnés aux parents et aux jeunes autistes pour préparer cette transition?

Il semble que certaines dérogations soient accordées à Bruxelles à des jeunes qui peuvent continuer à fréquenter l'enseignement spécialisé au-delà de 21 ans. Confirmez-vous cette information? Le cas échéant, quel est le nombre de jeunes concernés?

Est-il possible d'agir de la sorte également en Wallonie? Dans le cas contraire, comme cela s'explique-t-il? Ces dérogations peuvent-elles être considérées comme empêchant d'autres enfants plus jeunes de bénéficier d'un enseignement spécialisé? Si ceci est le cas, une augmentation des places disponibles est-elle envisagée? Enfin, quelles sont les demandes des acteurs de terrain concernés – enseignants, directeurs – et comment y répondre? Certaines de ces mesures sans impact budgétaire peuvent-elles être déjà prises?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – J'ai parlé longuement il y a quinze jours de notre politique dans le domaine de l'autisme.

Le plan est évidemment concerté puisque nous avons fait un communiqué de presse commun. Comme j'étais au Québec, je n'ai pu donner d'interviews. La Wallonie a élaboré son plan et nous avons quant à nous traité la dimension scolaire. Lorsqu'on analysera le budget, vous verrez que nous avons pris des décisions pour la rentrée.

Les tables rondes se poursuivent pour l'élaboration de l'ensemble du plan «Autisme». Dans ce cadre, nous avons des réunions de travail avec la COCOF, le Service universitaire spécialisé pour personnes avec autisme (SUSA), les centres de référence, le cabinet du ministre Prévot. Nous collaborons avec l'ensemble des niveaux de pouvoir. Nous nous inspirons du Québec, des expériences qui se déroulent en Région flamande. Nous donnerons déjà une bonne impulsion lors de la rentrée scolaire 2015. Nous travaillons énormément sur le plan individuel de transition, démarche réflexive qui concerne tous les élèves de l'enseignement spécialisé, donc aussi les autistes.

Pour 2014-2015, trente-sept élèves en attente de prise en charge, inscrits en type 1 et 2 dans l'enseignement spécialisé, ont obtenu des dérogations non pédagogiques sur la base d'une convention établie entre le cabinet de la ministre Fremault et le mien. C'est une possibilité qui n'existe pas en Région wallonne, mais nous mettons tout en œuvre pour corriger la situation.

Nous travaillons en synergie et nous allons donner des signaux assez clairs, en particulier pour répondre au problème de l'accès aux places, comprenant des périodes d'encadrement pour les autistes.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Les parents ont énormément d'attentes. Ils souhaitent surtout des mesures concrètes. Il faudra veiller à ne pas leur faire trop de promesses pour ne pas les décevoir. Ils sont souvent démunis et vivent des situations très difficiles. Le placement des jeunes de plus de 21 ans s'accompagne de beaucoup de stress. N'étant pas autonomes, les autistes ont besoin d'être encadrés en permanence.

C'est très important que la Wallonie progresse sur ces aspects à l'instar de ce qu'a fait Bruxelles.

5.34 Question de M. Georges-Louis Bouchez à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Orientation des cours de mathématiques vers l'informatique et le numérique»

M. Georges-Louis Bouchez (MR). – Agoria se plaint de ne pas trouver la main-d'œuvre nécessaire dans l'économie du numérique. Parallèlement, on se rend compte que les cours de mathématiques ne sont pas nécessairement dirigés vers le concret. Une proposition serait d'orienter ces cours vers l'économie numérique et le secteur numérique en général. Cela permettrait de donner à l'enseignement un caractère moins abstrait et d'initier les étudiants à des enseignements plus techniques ou plus technologiques.

Si nous voulons réussir la transition économique en Fédération Wallonie-Bruxelles, il est impératif de disposer de ces ressources via la formation.

Qu'en est-il des cours de mathématiques en secondaire? Quels liens entretiennent-ils avec le numérique et l'informatique? Pourrions-nous imaginer qu'ils soient renforcés à l'avenir via l'usage

Commission de la Culture et de l'Enfance du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014–2015

30 AVRIL 2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2015 (MATIN)

manophone, un programme est destiné à récompenser les entreprises favorisant la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Il y a là des exemples à suivre. J'espère que ce type d'initiative sera mise en œuvre pour activer ce plan SEMA de la meilleure manière possible.

M. le président. – Je suspends la séance jusque 14 h 15.

– L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12 h 50 et est reprise à 14 h 25.

M. le président. – Mesdames, messieurs, nous reprenons l'heure des questions et interpellations..

2 Questions orales (Article 81 du règlement)

2.1 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Formation au dépistage précoce de l'autisme et au test MCHAT»

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Le diagnostic précoce de l'autisme augmente les chances d'intégration des enfants qui en souffrent. Les parents sont malheureusement souvent démunis et peuvent rarement détecter, seuls, que leur enfant souffre de la maladie. Le pédiatre, le médecin de famille, les accueillantes et puéricultrices des milieux d'accueil, puis les instituteurs, sont eux aussi régulièrement en contact avec les enfants.

Il est donc important qu'ils soient capables de détecter les premiers signes chez les jeunes enfants. Un programme de repérage de troubles, de diagnostic et d'interventions précoces dès 18 mois permettrait sans doute de lutter plus efficacement contre les nombreux inconvénients d'une prise en charge tardive.

Dans ce cadre, la formation des professionnels de la petite enfance - accueillantes et puéricultrice, mais aussi assistantes et institutrices maternelles -, des médecins et infirmiers/infirmières généralistes et des professionnels des consultations médicales de l'ONE ainsi que des intervenants des Centres de promotion de la santé est primordiale.

Qu'en est-il de la formation aux signes et troubles précoces dans ces différents secteurs de l'ONE? Est-elle dispensée ou accessible à ces acteurs de la petite enfance?

L'âge de 18 mois que je mentionnais est celui où on reconnait plus aisément les premiers signes de l'autisme et où un premier test valable est disponible, le test MCHAT, reprenant 23 questions. Ne prenant qu'une dizaine de minutes, il semble être validé scientifiquement.

Selon vous, ce test pourrait-il être administré lors des consultations ONE, dans les crèches reconnues par l'ONE et par les centres PMS des écoles, lorsque les intervenants détectent des signes d'autisme? Est-ce prévu dans l'éventuelle formation dont je parlais il y a un instant?

Quelles autres actions de dépistage précoce de l'autisme pourraient-elles être mises en place dans le cadre de la petite enfance?

Nous lisons dans la presse que vous comptez mettre en place un plan «autisme». Le secteur de la petite enfance a-t-il bien été pris en compte dans ce plan? Quelles sont les initiatives prévues dans ce cadre?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Le programme de promotion de la bonne santé mentale dès la petite enfance est l'un des programmes prioritaires de l'ONE. La direction médicale de l'ONE y a consacré sa journée de formation en octobre 2013 ainsi qu'une info ONE spéciale «Médecins et TMS». Des formations sous forme de conférences sont dispensées dans différentes provinces.

Le collège des pédiatres et le conseil scientifique de l'ONE restent apparemment assez réservés à l'égard de la proposition d'instaurer un dépistage spécifique de l'autisme à un très jeune âge. En effet, l'expérience nous montre que, dans la toute grande majorité des cas, les services universitaires spécialisés posent très rarement le diagnostic d'autisme avant l'âge de trois ans.

L'ONE plaide pour un repérage dans ses consultations, des signes qui pourraient évoquer des traits autistiques afin que tout enfant qui en a besoin puisse bénéficier d'une prise en charge précoce. Il est vrai que tout le monde ne fréquente pas les consultations ONE et la question mériterait d'être analysée.

La mise en place d'un programme de dépistage, particulièrement dans le domaine de la santé mentale, exige la prise en compte des recommandations de bonnes pratiques ainsi que le respect de principes éthiques. Comme tout autre acte de dépistage en santé, le dépistage de l'autisme doit être réalisé par un professionnel de la santé, et non par un professionnel de l'accueil ou de l'enseignement dont ce n'est pas le métier; certes, celui-ci peut signaler un éventuel signe précurseur à un professionnel de la santé.

Le dépistage de l'autisme reste très difficile, même si différents tests existent et sont validés. Le MCHAT est un des tests utilisés, il est connu de l'ONE, mais on admet communément dans les milieux de la santé mentale que ce test doit être réalisé en seconde ligne, dans un centre de santé mentale, par un médecin ou par un psychologue, sur un enfant déjà repéré au préalable pour avoir des comportements «inquiétants» notamment en

termes de retrait relationnel ou d'absence d'attention conjointe.

L'ONE continue donc à promouvoir des recherches en la matière ou à y collaborer, en vue d'arriver à terme à des recommandations généralisables dans ses structures. À cet effet, une collaboration va se mettre en place dans le courant 2015-2016, avec l'équipe du SUSA de Mons – avec qui nous travaillons aussi en matière d'enseignement – afin de tester un modèle d'intervention en plusieurs étapes. La première étape consiste à former les médecins traitants, les pédiatres, ainsi que les équipes TMS-Médecins de l'ONE à la clinique de l'autisme dans trois arrondissements administratifs.

Dans le cadre du plan autisme, des réunions de travail ont été organisées avec la COCOF, le cabinet du ministre Prévot, le SUSA et les centres de référence. Différents experts ont aussi été consultés.

Je pense qu'il faut travailler sur un dépistage précoce de l'autisme, mais cela doit se faire dans les meilleures conditions. Il ne faut pas intervenir trop tôt, car on ne s'inscrirait pas dans le timing adéquat pour détecter les symptômes.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Il faut certes respecter les rôles de chacun, mais il serait utile que le personnel de l'ONE reçoive la formation adéquate pour détecter certains signes et pouvoir orienter dans un deuxième temps vers le spécialiste. Une détection précoce fournit un état des lieux précis du nombre de malades atteints d'autisme, ce qui permet de mettre en œuvre des politiques adéquates qui correspondent aux attentes des malades. Une détection précoce favorise aussi une prise en charge adaptée dès le plus jeune âge. Cela donnera à l'enfant un maximum d'atouts pour s'intégrer dans la société et contrôler l'évolution de sa maladie.

Mettre au plus tôt un nom sur la maladie permet aux parents de savoir ce qu'il en est, de voir clair, plutôt que de recevoir de la part de la société des étiquettes, s'entendre dire que l'enfant est un perturbateur, un hyperactif, le voir stigmatisé parce qu'on n'a pas diagnostiqué la maladie assez tôt. Cela permet à l'enfant d'être mieux compris et accepté. Même si 18 mois n'est pas l'âge adéquat, il me semble important de sensibiliser le personnel de l'ONE à être attentif à certains signes.

(M. Patrick Prévot, vice-président, prend la présidence)

2.2 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Risques pour la santé de l'utilisation de l'eau de javel dans les crèches»

M. Philippe Knaepen (MR). – Une étude publiée le 3 avril dernier par les chercheurs du Centre pour la santé et l'environnement de la KUL a démontré que l'utilisation domestique d'eau de javel favoriserait le développement d'infections ORL et respiratoires chez les enfants de 6 à 12 ans. Cette étude a porté sur 9 102 enfants de cette tranche d'âge, recrutés dans des écoles primaires de trois pays européens: l'Espagne, la Finlande et les Pays-Bas. Des questionnaires adressés aux parents ont permis aux chercheurs d'évaluer la fréquence des infections ORL et respiratoires contractées au cours des douze derniers mois. Il était également demandé aux parents la fréquence d'utilisation de l'eau de javel pour nettoyer la maison. L'ensemble de l'étude a donc été réalisé sur une base déclarative, toujours moins fiable que des données vérifiées. Par ailleurs, divers facteurs comme le tabagisme passif, l'éducation parentale ou la présence de moisissures ont été pris en compte.

Il est d'abord ressorti de l'analyse des questionnaires que l'usage de l'eau de javel à des fins domestiques varie énormément d'un pays à l'autre. En Espagne, 72 % des ménages interrogés déclaraient y avoir régulièrement recours contre seulement 7 % en Finlande. Il s'est surtout avéré que la fréquence des infections était supérieure chez ceux l'utilisant comme nettoyant domestique. Ainsi, dans les foyers déclarant se servir d'eau de javel en moyenne une fois par semaine, le risque d'attraper la grippe était augmenté de 20 % et celui d'une inflammation des amygdales de 35 %.

De cette étude, les chercheurs ont tiré deux hypothèses. D'une part, les propriétés irritantes des composés de l'eau de javel pourraient endommager les parois des voies respiratoires et favoriser les infections. D'autre part, l'eau de javel pourrait bloquer les réponses immunitaires de l'organisme.

L'eau de javel représente également un danger pour l'environnement en libérant du chlore tout au long de son existence: lors de sa production, de son utilisation puis de son rejet avec les eaux domestiques. Une fois libéré, le chlore peut s'associer avec d'autres molécules organiques et se convertir en organochlorés, particulièrement toxiques et persistants. Enfin, en perturbant l'équilibre bactérien, l'usage excessif de javel peut au contraire favoriser le développement et la résistance de certains germes pathogènes.

Or l'ONE recommande explicitement l'utilisation de l'eau de javel ainsi que de lingettes javellisées pour la désinfection et le nettoyage. L'ONE formule certaines recommandations comme la non-utilisation en présence des enfants ou encore l'obligation d'aérer les pièces. Néanmoins, l'étude que je viens de vous détailler jette le doute sur l'utilisation de l'eau de javel au sein d'établissements accueillant des enfants.

Madame la Ministre, pouvez-vous me donner

Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014–2015

28 AVRIL 2015

VERSION PROVISOIRE

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 28 AVRIL 2015 (MATIN)

établissements reconnus, mais elles trompent les jeunes qui s'y inscrivent en espérant obtenir un diplôme reconnu, ce qui n'est pas le cas.

Étant donné la multiplication des écoles privées, je demande à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et à l'administration de maintenir leur vigilance à cet égard, de bien informer le public et d'inviter les écoles privées à clarifier leur communication lorsque cela s'avère nécessaire. Ce n'est toutefois pas le cas des trois écoles que vous avez mentionnées. Celles-ci précisent bien leur statut privé et les formations qu'elles proposent se distinguent généralement des formations reconnues par leur durée, leur finalité ou le public visé.

Quant à l'aspect de la question qui concerne les enseignants, là encore, chacun est libre de renoncer à un emploi dans un établissement reconnu pour aller donner des cours dans une école privée. Mais selon les informations en ma possession, ce n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Mme Isabelle Emmery (PS). – J'ai noté deux éléments soulignés par le ministre.

Tout d'abord, nous avons, en Fédération Wallonie-Bruxelles, accompli des efforts pour démocratiser l'enseignement supérieur et lui maintenir un niveau de qualité garanti. J'espère dès lors que ces écoles privées ne seront pas un leurre pour de nombreux étudiants qui verraient leurs espoirs déçus en termes d'emploi futur, car rien n'est garanti. Le minerval étant tellement élevé, on peut se poser des questions, d'autant plus que l'emploi est précaire dans le secteur artistique. On peut notamment se demander si la création de plusieurs écoles privées de ce type est souhaitable.

Ensuite, le ministre nous a rassurés, concernant une éventuelle concurrence, quant aux différences existant entre les titres délivrés par ces écoles et par les établissements reconnus. Il faut en tout cas maintenir une vigilance constante en la matière.

1.10 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Approche de l'autisme dans les cursus de l'enseignement supérieur»

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – La détection précoce de l'autisme augmente les chances d'intégration des enfants qui en souffrent. Les parents sont malheureusement souvent démunis et peuvent rarement détecter, seuls, que leur enfant souffre de la maladie. Le pédiatre, le médecin de famille, les puéricultrices de la crèche puis les instituteurs sont eux aussi régulièrement en contact avec les enfants.

Si ces enfants ont en commun un problème de communication, ils ont un profil très diversifié. Certains souffrent de troubles de l'apprentissage, d'autres sont considérés comme des enfants à haut potentiel, d'autres encore sont déficients mentaux. Ils peuvent être scolarisés dans l'enseignement ordinaire ou dans le spécialisé, suivant les cas.

Comment l'autisme est-il appréhendé dans les différents cursus de l'enseignement supérieur concernés? Je vise plus particulièrement la formation initiale des enseignants ou la filière d'éducateur spécialisé, mais aussi les étudiants inscrits dans les filières médicales ou paramédicales qui le sont sans doute tout autant.

Pourriez-vous faire le point sur l'approche de l'autisme dans nos diverses filières d'enseignement supérieur?

Pourriez-vous également nous indiquer si ce handicap fait actuellement l'objet de projets spécifiques de recherche dans nos universités?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Le principe selon lequel l'école est l'endroit le plus propice à la progression d'un grand nombre d'enfants autistes a été maintes fois démontré. Il est essentiel de leur donner cette opportunité dès la maternelle pour des raisons de socialisation évidentes.

Dans notre Fédération, le taux d'inclusion scolaire des jeunes autistes est très faible. Sur 11 000 jeunes autistes âgés de 3 à 24 ans, moins de 1 000 seraient accueillis dans l'enseignement ordinaire, maternel, primaire et secondaire.

Parmi les difficultés liées à la mise en place de dispositifs de scolarisation des autistes sont régulièrement évoquées l'organisation d'un encadrement adapté aux besoins spécifiques de ces jeunes ainsi que la formation des enseignants jugée insuffisante.

Il existe actuellement, dans la formation initiale des futurs enseignants, des modules qui abordent l'enseignement spécialisé et les questions de l'inclusion. En effet, le cours intitulé «Orthopédagogie», créé dans le cadre des grilles horaires du décret définissant la formation initiale des instituteurs et régents du 12 décembre 2000, permet d'ouvrir les étudiants à une information et à une attention particulières à ces difficultés dans le cadre de l'enseignement ordinaire.

En plus des cours théoriques, les étudiants-instituteurs en AESI (agrégation de l'enseignement secondaire inférieur), comme d'ailleurs les futurs éducateurs, sont amenés à effectuer des stages, en partie dans l'enseignement spécialisé, stages pour lesquels ils sont spécifiquement préparés et encadrés. Par ailleurs, une année de spécialisation en orthopédagogie aborde plus spécifiquement les difficultés rencontrées avec les élèves qui présentent des handicaps physiques et mentaux, à travers des cours de psychologie cognitive, de méthodologie adaptée aux

VERSION PROVISOIRE

différents types de troubles et à travers des ateliers de formation pratique.

En ce qui concerne l'université, la Fondation SUSA (service universitaire spécialisé pour personnes avec autisme) développe depuis de nombreuses années des activités de recherche et un grand nombre d'activités spécifiques autour de l'autisme.

Elle a notamment créé, en partenariat avec l'Université de Mons, un certificat universitaire de spécialisation «Intervention auprès de personnes ayant de l'autisme et des troubles envahissants du développement», adressé aux titulaires d'un master en sciences psychologiques, en sciences de l'éducation et en disciplines paramédicales ou titulaires d'un diplôme de médecine générale ou spécialisée.

Dans sa déclaration de politique communautaire, le gouvernement s'est engagé à poursuivre le soutien, la sensibilisation, la formation et l'outillage des acteurs scolaires à la construction d'une école plus inclusive. Cet engagement sera assurément intégré à la réforme de la formation initiale des enseignants.

Pour finir, je souligne que de plus en plus d'établissements d'économie sociale sont attentifs à donner de l'emploi aux autistes. J'ai récemment visité une entreprise où l'on considérait l'engagement de personnes autistes comme important, ce qui est assurément aussi essentiel que leur formation. Cela permet aux personnes autistes d'avoir un projet de vie au-delà de l'école.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Je pense aussi que la formation est essentielle et doit être un passage obligé pour tous les futurs enseignants, car une détection précoce permet une prise en charge plus efficace. Il faut aussi assurer une formation continue des enseignants. Plus les enfants sont détectés tôt, plus cela permet de dresser un état des lieux pertinent et correspondant à la réalité. Cela permet de mettre en place des politiques cohérentes sur la base d'une cartographie exacte. Les attentes des familles sont énormes, elles se sentent souvent insuffisamment encadrées. Il est également essentiel de soutenir les projets de recherche afin d'identifier les causes de la maladie et ce, afin de pouvoir la soigner au mieux.

1.11 Question de M. Philippe Henry à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Formation des enseignants»

M. Philippe Henry (Ecolo). – La question de la réforme et de l'allongement de la formation initiale des enseignants est présente depuis longtemps dans les débats sur l'enseignement. De nombreuses études ont montré que la formation des enseignants est un déterminant important de la qualité de l'enseignement et un moyen efficace de lutter contre l'échec scolaire et les inégalités. Il s'agit de deux grands défis auxquels est confronté notre système éducatif. De nombreux spécialistes soulignent un paradoxe: d'une part, on considère que les premières années de l'enseignement obligatoire sont les plus importantes, en particulier pour lutter contre la dualisation scolaire et permettre à l'école de jouer son rôle d'ascenseur social, mais, d'autre part, la formation des enseignants concernés par ces premières années correspond aux études les plus courtes et également d'ailleurs aux rémunérations les plus basses.

À ce sujet, la Déclaration de politique communautaire prévoit un allongement de la formation initiale des enseignants à quatre puis cinq ans. Cela implique un coût budgétaire. La ministre de l'Éducation s'est exprimée récemment à ce sujet, annonçant l'allongement de la formation initiale des enseignants. Cette réforme a-t-elle effectivement été planifiée et budgétée? Un calendrier de mise en œuvre a-t-il été décidé par le gouvernement? De quelle façon se déroulerait-elle, notamment au démarrage avec le report de l'obtention du diplôme pour certains étudiants? Sait-on clairement comment utiliser cette année supplémentaire pour qu'elle apporte un plus qualitatif à la formation et permette une consolidation des outils afin qu'ils puissent correspondre mieux encore à la mission des enseignants?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Les enseignants sont les premiers garants de la qualité du système éducatif et donc de la formation des citoyens et des travailleurs de demain. Pour relever les défis qui s'imposent aujourd'hui au monde scolaire, comme la volonté d'amener le plus grand nombre d'élèves et d'étudiants à l'excellence, ils doivent recevoir une formation initiale de haut niveau tant pratique que théorique, en phase avec la complexité croissante de la société.

Il est évident qu'un allongement de la formation initiale des enseignants nécessite de tenir compte de certains éléments importants. Il y a tout d'abord le coût budgétaire de l'opération. Il faut distinguer le coût d'un allongement du cursus et l'impact d'une revalorisation barémique des enseignants. On estime qu'un allongement d'une année de la formation coûterait quinze millions d'euros. Par ailleurs, à titre purement indicatif et sans omettre le retour sur investissement et le rendement qu'une telle dépense pourrait avoir sur la qualité de l'enseignement et la réduction des échecs et de l'abandon scolaire, on peut estimer que, si l'ensemble des enseignants payés au barème 301 l'étaient désormais au barème 501, toute autre chose étant égale par ailleurs, il en coûterait 500 millions d'euros à la Fédération. Bien entendu, il s'agit d'un impact maximal qui ne trouverait à s'appliquer que dans plusieurs décennies, après

Version provisoire

C.R.I.C. N° 119 (2014-2015)
2e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé

Mardi 21 avril 2015

*Application de l'art. 151 du règlement

- l'amélioration de l'accessibilité au matériel stérile d'injection ;
- la contribution à la promotion de la santé et à la réduction des risques liés à l'usage des drogues en prison ;
- l'organisation de différents modules de formation à la réduction des risques pour les professionnels ;
- la coordination du projet Quality Nights, label du bien-être en milieu festif à Bruxelles et en Région wallonne ;
- la publication et la diffusion de brochures de réduction des risques ainsi que d'autres outils de communication ;
- la mission de liaison entre les différents acteurs de la réduction des risques.

Par ces deux exemples, Eurotox et Modus Vivendi, vous pouvez vous rendre compte de l'importance que nous attachons tant à l'information concernant les risques liés à la consommation de drogues qu'aux initiatives de terrain en vue de diminuer les risques encourus par cette consommation.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Je souhaiterais simplement dire qu'il est vraiment important de mettre en place une politique efficace contre la consommation de drogue, avec différents outils tels que les campagnes de sensibilisation et les formations dans les écoles auprès des jeunes. J'ai bien retenu ce qui a été dit à propos des deux organismes : Eurotox et l'ASBL Modus Vivendi.

Mme la Présidente. - Nous reprendrons nos travaux après la réunion de la commission conjointe de cet après-midi.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 39 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 17 heures 3 minutes.

(Mme Vienne, doyenne d'âge, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES
(Suite)

QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PLAN HANDICAP DE GRANDE DÉPENDANCE ET LE PLAN AUTISME »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le plan Handicap de grande dépendance et le plan Autisme ».

La parole est à Mme Defrang-Firket pour poser sa question.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, en Belgique, on estime que 1 % de la population est en situation de handicap de grande dépendance.

À travers sa DPR, le Gouvernement semble porter un intérêt particulier à ces personnes ainsi qu'à celles atteintes d'autisme. Il y est notamment annoncé que : « Le Gouvernement entend évaluer l'état d'avancement et poursuivre le plan Grande Dépendance qui nécessiterait des prises en charge supplémentaires, dont la création de nouvelles places d'accueil et d'hébergement ».

La Belgique a été épinglée, en 2012, par le Comité européen des Droits sociaux pour son manque de solutions d'accueil pour les personnes handicapées de grande dépendance. Combien de personnes handicapées de grande dépendance sont prises en charge en Région wallonne ?

Pour l'année 2014, ce plan prévoyait de créer plus ou moins 50 places d'accueil prioritaire, d'octroyer le budget d'assistance personnelle à 100 bénéficiaires supplémentaires, de permettre à 300 personnes supplémentaires de bénéficier de services ambulatoires et de permettre à 700 nouvelles personnes de bénéficier d'un logement ou d'un accueil de jour.

Qu'advient-il de ces objectifs ? Comme il n'existe pas de données précises sur la situation du handicap de grande dépendance en Belgique, comment les mesures à mettre en place sont-elles définies ?

Un plan Autisme a été annoncé en grande pompe le 2 avril dernier, le jour de la Journée internationale pour l'autisme, mais vu le contexte budgétaire de l'AWIPH, comment espérez-vous le financer ?

Vous avez dit dans la presse : « Je ne peux pas encore dire si l'on se contentera de l'enveloppe actuelle en faisant des choix ou s'il faudra solliciter des budgets supplémentaires ». C'est bien beau d'annoncer un plan, encore faut-il le concrétiser. J'ai l'impression que vous

mettez la charrue avant les bœufs. Quand serons-nous fixés sur les mesures qui seront prises ? Et avec quel budget ?

Par ailleurs, votre homologue de l'enseignement à la Fédération Wallonie-Bruxelles annonce, elle aussi dans la presse, suite à une mission au Québec, qu'elle lancera un plan Autisme.

Vous êtes-vous concertés à ce sujet ? Doit-on s'attendre à voir un ou plusieurs plans Autisme ? Ou alors seront-ils coordonnés ?

Vous avez annoncé dans la presse 10 balises et vous annoncez vouloir rencontrer les acteurs du secteur dans les six mois. Peut-on savoir comment vous allez procéder parce que les associations sont nombreuses ? Comment allez-vous faire pour toutes les rencontrer, concilier leur point de vue ?

Vous avez répondu à ma collègue, Mme Reuter, en janvier 2015 à toute une série d'éléments. Vous avez évoqué le travail de deux groupes. J'aurais voulu savoir où en étaient ces deux groupes de travail qui planchent sur l'autisme. Quel montant du budget sera nécessaire pour mettre en œuvre ce plan ? J'imagine que chacune d'entre elles a été chiffrée. Quel est le montant global ?

Vous avez parlé aussi, dans la question à ma collègue Mme Reuter, des nécessaires concertations avec d'autres niveaux de pouvoir et d'autres départements que le vôtre. Où en sont-elles depuis le mois de janvier ?

Combien de places, de solutions d'accueil doivent être créées et trouvées pour satisfaire aux besoins de ces personnes autistes ? Comment ces chiffres sont-ils déterminés ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, il y a ces tonalités qui sont parfois très paradoxales dans les interventions parlementaires.

On peut prendre le défilé de toutes les questions qui m'ont été adressées depuis le début de mon mandat. À mon avis, il y a un bon 80 % qui sont du type : « Quelle est votre intention sur tel aspect ? Quels sont vos souhaits sur tel autre ? ». Et puis, parce que je me suis autorisé à évoquer, en marge de la Journée internationale de l'autisme, ma volonté de travailler sur ce plan, on vient après me faire le reproche de mettre la charrue avant les bœufs, de ne pas avoir le détail au dernier carat des budgets, et que, et que, et que… Je prends pour ce que cela vaut l'intervention, mais il me plaisait quand même de remettre la chose en perspective.

Ceci étant, dans le cadre du plan Grande Dépendance, le Gouvernement wallon avait décidé de consacrer un budget de 4,5 millions en 2014. Cette décision a été exécutée et plusieurs mesures ont été prises dans le courant de l'année 2014.

Premièrement, 2 100 000 euros ont été octroyés au département Accueil-Hébergement et répartis de cette manière : la cellule des cas prioritaires a été refinancée à hauteur de 1 700 000 euros. Grâce à cette mesure, une centaine solutions ont été trouvées durant l'année 2014 via le mécanisme des agréments et conventions nominatifs. Par rapport aux années précédentes, ce chiffre a presque doublé. Le service « Au détour du possible » a bénéficié d'un agrément subventionné en Service d'accueil de jour pour adultes. Les services agréés pour organiser des activités pour personnes handicapées ont également reçu un refinancement de 220 000 euros.

Ensuite, ce plan Grande Dépendance a permis de consacrer un montant de 1 250 000 euros pour la Direction des services d'aide en milieu de vie ; 450 000 euros ont été consacrés aux services organisant du répit ; 23 services sont ainsi agréés dont deux nouveaux : un spécialisé dans la prise en charge de personnes présentant de l'autisme, l'autre à destination de personnes présentant un polyhandicap. Ainsi, 600 000 euros ont été affectés aux services d'accompagnement, les SAC. Cette mesure a permis le subventionnement de quasi 9 ETP et des frais y afférents, avec pour conséquence une augmentation de 174 dossiers subventionnés. Deux cent mille euros ont été consacrés à l'après-parents, via un refinancement et une redéfinition des missions du service Madras – service référent en matière d'après parents, formation des services d'accompagnement à cette approche, rédaction d'un référentiel après parents, et cetera. De plus, 750 000 euros ont été consacrés à une extension du budget d'assistance personnelle : ceci a permis d'octroyer le BAP à plus d'une centaine de bénéficiaires supplémentaires : 359 en 2013, 475 en 2014. Ajoutons que 400 000 euros ont également été consacrés à l'extension des centres d'activités citoyennes.

Je tiens également à souligner que, dès l'entame 2015, 2 000 000 euros supplémentaires ont été injectés pour la résolution de cas prioritaires en situation d'urgence, ce qui a d'ailleurs permis d'apurer toutes les demandes qui étaient en attente au 1er janvier dernier.

Il y en a certainement, depuis lors, qui se sont manifestés, qui ont vu le jour aussi, pour lesquelles il faudra trouver une solution. Cela a permis, en tout cas, de redémarrer avec la plupart des demandes qui étaient parfois en attente depuis longtemps, ainsi résolues.

Pour ce qui est du plan Autisme à proprement parler, la première étape de ce plan consiste en la réalisation d'un état des lieux du manque de solutions d'accueil et d'hébergement pour les personnes atteintes d'autisme ou

de handicap de grande dépendance. Il est en effet essentiel de disposer d'une identification réelle des besoins ; un bon diagnostic, en quelque sorte, afin de pouvoir affiner le traitement.

C'est sur base de ce diagnostic que toute programmation de nouvelles offres de services devra alors voir le jour. Une étude sur la prévalence sera notamment réalisée. Des réunions avec les autres niveaux de pouvoir et leurs administrations respectives ont été entamées et vont continuer durant les six prochains mois.

On va rencontrer le secteur de l'autisme par un échantillonnage dans sa diversité. On ne va pas pouvoir rencontrer individuellement chacun des acteurs de terrain. L'objectif est de pouvoir, dès l'automne, entamer le contact avec les associations de parents et les professionnels dans leurs spécificités sectorielles.

Le plan Autisme devrait pouvoir voir le jour d'ici l'été 2016. Il est donc encore trop tôt, à ce stade, pour pouvoir déterminer à la fois les moyens à dégager pour la réalisation des actions qui feront partie de ce plan, de même que l'identification précise de la nature des actions même si, à travers l'identification des 10 balises qui ont été communiquées, vous avez, en quelque sorte, la table des matières de ce futur plan Autisme.

Il convient maintenant de donner de la chair aux mots, bien entendu.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). **-** Merci, Monsieur le Ministre, pour vos précisions. Mon intervention du départ était surtout parce que les parents sont vraiment en attente. J'ai l'impression que si on leur propose trop de choses, in fine, on se rend compte qu'il n'y a pas les budgets nécessaires pour mettre tout cela en œuvre, ils risquent d'être fort déçus.

Je crois qu'il y a une réelle attente de ces familles qui sont complètement, je ne vais pas dire abandonnées, mais dans l'attente de solution concrète et d'accompagnement dans la situation qu'elles vivent. C'était dans ce cadre-là que j'étais intervenue.

Vous parlez d'un état des lieux sur les situations d'hébergement. C'est important, mais je me demande si l'on a aussi des chiffres adéquats sur le nombre de patients atteints d'autisme. Je pense qu'il y a aussi une nécessité à ce niveau-là, celle de déterminer l'ampleur du phénomène de l'autisme en Belgique. Apparemment, les chiffres ne sont pas tout à fait exacts. Il y a souvent encore des problèmes de détection de la maladie qui font défaut au niveau des écoles, des crèches, et cetera.

Il y a aussi des efforts à ce niveau-là. J'interpellerai d'ailleurs, à ce sujet, la ministre en charge de ces matières. Merci pour l'attention que vous porterez. Nous suivrons cela de près. Nous reviendrons sur le sujet à la suite de la concertation avec les gens de terrain.

QUESTION ORALE DE M. KNAEPEN À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA DANGEROSITÉ DES BOISSONS DITES « LIGHT » »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la dangerosité des boissons dites « light » ».

La question est retirée.

QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LE SECTEUR HOSPITALIER ET MÉDICAL »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les conditions de travail dans le secteur hospitalier et médical ».

La question est retirée.

QUESTION ORALE DE M. DAELE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PÉNURIE DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES EN ZONE RURALE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la pénurie de médecins généralistes en zone rurale ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

M. Daele (Ecolo). **-** Monsieur le Ministre, l'ASBL des Postes médicaux de garde tire la sonnette d'alarme. Actuellement, 344 médecins généralistes exercent sur le territoire de la Province de Luxembourg et de la région de Dinant, mais selon les projections de cette ASBL, ils ne seront plus que 186 en 2025.